

BULLETIN TRIMESTRIEL

N° 496 - 2^{ème} trimestre 2024

DOSSIERS
D'ACTUALITÉ

LES BRÈVES

BIBLIOGRAPHIE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

VIE DES
GROUPEMENTS

IN MÉMORIAM



<http://www.anocr.org>



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

- Défense européenne : l'utopie au réel
- Réseau neuronal résilient
- RUSSIE : confrontation inéluctable

Lieutenant colonel (er)
Rémi **DEMARTEAU**
Trésorier



Général de brigade (2s)
Philippe **GERBAULT**
Vice-Président



Commissaire en chef
de la marine de 1^{ère} classe (er)
Alain **MONIER**
Trésorier adjoint



Capitaine de vaisseau (er)
Gérard **GUILLAUME**
Vice-Président



BUREAU 2024



PRÉSIDENT
Général (2s) François **CHAUVANCY**

Lieutenant colonel (er)
Bernard **AMBEC**
Vice-Président



ADMINISTRATEURS



DE GAUCHE À DROITE

Col (er) Alain **DAVID** : Gpt Gard ▪ Lt-Col (er) Thierry **LLORCA** : Gpt. Yvelines - Site internet ▪ Lt-Col (er) Jean Paul **PANOT** : Gpt. Berry ▪ Madame Ghislaine **RICHARD-MEVEL** : Gpt Charente- Commission sociale ▪ Col (er) Michel **BRUNET** : Gpt. Hérault ▪ Gal de brigade (2s) François **MESTRALLET** : Gpt. Rhône - Drôme - Ardèche - Loire ▪ Cap (er) J-Yves **ALIX** : Gpt. Corrèze - Hte Vienne ▪ Gal de brigade (2s) Didier **SIMON** : Gpt. Anjou-Maine - Reconversion - MARA ▪ Cdt.(er) Gérard **TEYSSIER** : Gpt. Rhône - Drôme - Ardèche - CNMSS - Commission sociale ▪ Lt-Col (er) Daniel **QUIEVRY** : Gpt. Alsace ▪ Lcl Frédéric **LOINTIER** : Gpt Hérault ▪ Com. Gal de division (2s) Pierre **SERRA** : Gpt Pyrénées-Orientales ▪ Lt-Col (er) Bertrand **HANNEBICQUE** : Gpt Loire-Atlantique ▪ Méd. Gal Insp. (2s) Claude **PAYEN** : Gpt Berry ▪ Col (er) Bruno **BOUBEE** : Gpt Var



Chers camarades

Tout d'abord, évoquons notre assemblée générale annuelle. Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions à Toulon les 28 et 29 mai 2024 grâce à Jean Azzis assisté par le siège parisien. Le bilan d'activité de l'ANOCR est globalement favorable mais la question du renouvellement des membres, donc celle du recrutement, est toujours d'actualité. Le conseil d'administration a

été en partie renouvelé conformément aux statuts. La convivialité était au rendez-vous avec notamment cette visite sur le nouveau bâtiment de ravitaillement de forces (BRF) Jacques Chevallier

Cependant, les mois se succèdent et se ressemblent. La guerre, où qu'elle soit, demeure et se propage progressivement. La menace nucléaire est de plus en plus fréquemment évoquée dans les discours des dirigeants. Cette situation instable rend aussi le militaire plus visible alors qu'il était largement cantonné à la discrétion et à l'effacement dans le paysage français, politique et médiatique. Ainsi, que de nos camarades ayant vécu une carrière militaire importante se présentent sur des listes électorales est une évolution positive. Cela me semble une garantie pour que les armées soient mieux comprises, mieux défendues. Par ailleurs, nos concitoyens redécouvrent nos armées avec la prise de conscience que celles-ci sont bien éloignées de la belle image annuelle du 14 juillet.

La guerre en Ukraine nous a conduit à faire face à la réalité de la guerre, au besoin renouvelé de moyens humains et matériels conséquents et performants pour la gagner si elle devait avoir lieu. « Si tu veux la paix, prépare la guerre » ! Rien n'a changé depuis l'époque romaine ce que sans doute beaucoup avaient oublié. Cet aveuglement partiel se paie aujourd'hui. Le débat sur un engagement militaire français accru pèse sur l'opinion publique. Certes, la France accroît son aide à l'Ukraine d'une façon déterminée : Ainsi, en témoignent en juin 2024 l'annonce de l'envoi de Mirage 2000-5 et le projet de formation d'une brigade motorisée ukrainienne équipée de matériels français, soutenue logistiquement. En sera-t-il de même après l'élection de la future Assemblée nationale le 7 juillet prochain ?

Le combat mémoriel est aussi entré dans sa phase politique pour faire comprendre ce que signifie l'engagement du soldat. Les commémorations en France et au Viêt-Nam des 70 ans de la bataille de Dien Bien Phu ont souligné la bravoure de nos anciens, des exemples pour les soldats d'aujourd'hui. Nous nous souviendrons aussi de Geneviève de Galard, l'ange de Dien Bien Phu, qui nous a quittés le 30 mai 2024

Les commémorations du 6 juin 1944 en Normandie ont été magnifiques. Largement diffusées sur nos chaînes de télévision, chacun a pu se souvenir ou apprendre. Nous pouvons être fiers ce qui a été organisé, du professionnalisme de nos armées, très présentes à ce grand événement et de ce respect rendu à ces vétérans américains en particulier, centenaires ou presque, légitimement décorés des insignes de chevalier de la Légion d'honneur par le président de la République. Avec ce numéro d'été, je souhaite à vos proches et à vous-mêmes de bien profiter de cette belle saison.

Général (2s) François CHAUVANCY
Président de l'ANOCR

SOMMAIRE

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

- Défense européenne : Utopie au réel ? : 4 / 9
- Réseau neuronal résilient : 10
- Russie : Confrontation inéluctable : 11 / 16
- Questionnement ? : 17 / 19
- Général Pétain : 20 / 22
- 1815 : 23 / 25
- Mise au point du Général Lafourcade : 26

LES BRÈVES : 27 / 31

BIBLIOGRAPHIE : 32 / 33

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 34 / 41

VIE DES GROUPEMENTS : 42 / 46

IN MÉMORIAM : 47

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. (Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires). »

Pour toute insertion dans le bulletin, adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.org

Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

Directeur de la publication : François Chauvancy

Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Michel Olhagaray

François Chauvancy, Roland Pietrini

Impression : Imprimerie Saviard

Dépôt légal : Mars 2023

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage : 6 275 exemplaires

Tarifs cotisation et abonnement : page 46



DÉFENSE EUROPÉENNE, DE L'UTOPIE AU RÉEL ?

Par Roland PIETRINI

Lorsque cet article paraîtra, il est possible que les élections européennes du mois de juin aient sensiblement changé la composition du parlement européen.

Les 705 députés nouvellement élus y exerceront trois pouvoirs fondamentaux, législatif, budgétaire et de contrôle politique, et se prononceront sur les propositions de la commission européenne, non élue, seule responsable de l'élaboration des propositions législatives, qui met en œuvre les décisions du Parlement européen et du Conseil de l'UE.

Dans le domaine de la défense, celui qui nous intéresse, la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) est le volet de la PESC (politique étrangère et de crise), qui inclut la coopération et la coordination en matière de défense entre les États membres de l'UE.

Établie par le traité de Lisbonne en 2009, elle permet à l'UE de déployer des missions et opérations civiles et militaires à l'étranger, englobant notamment :

- la prévention des conflits
- le maintien de la paix
- les actions conjointes en matière de désarmement
- les avis militaires
- l'aide humanitaire
- la stabilisation après un conflit



Une boussole stratégique

C'est dans ce cadre institutionnel qu'une boussole stratégique a été élaborée, qui est, selon un document d'information du ministère des armées français⁽¹⁾, un véritable livre blanc européen censé faire franchir à l'Union européenne (UE) une nouvelle étape dans sa politique de défense et de sécurité en fixant un cap clair et ambitieux pour les dix prochaines années, afin de renforcer la liberté d'action et la résilience des Européens. Je cite : « face au retour de la guerre sur le vieux continent, la capacité de l'Union européenne (UE) à devenir une puissance plus indépendante et plus souveraine s'impose comme une nécessité ».

C'est donc dans un contexte de déstabilisation profonde de l'ordre de sécurité européen que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union ont adopté la boussole stratégique »⁽²⁾.

Au-delà de cette volonté affichée, qui inclut de facto un abandon progressif mais assumé des souverainetés nationales sans lequel aucun projet de défense européenne ne semble possible, il n'est pas inutile de se poser une question simple pour un sujet aussi complexe, celle de la constitution d'une armée européenne qui serait une sorte d'armée fédérale placée sous un commandement européen d'autant plus flou que, jusqu'à preuve du contraire, le président de la commission européenne n'est pas élu, mais s'il l'était, à qui devrions-nous confier le pouvoir d'engager ces forces, la règle de subsidiarité s'y appliquerait-elle ? Qui assumerait cette responsabilité ?

L'objectivité impose de dire que nous n'en sommes pas là, mais le fait de poser la question est déjà une forme de remise en cause profonde des États Nations.



Une analyse des menaces

Menés depuis 2020, les travaux ont débouché sur un premier livre blanc de la défense européenne, il repose sur une analyse partagée des menaces et des vulnérabilités auxquels les Européens sont confrontés, il est censé contribuer à l'émergence d'une culture stratégique commune et au renforcement de la cohésion des Européens, dont la guerre en Ukraine démontre l'importance.

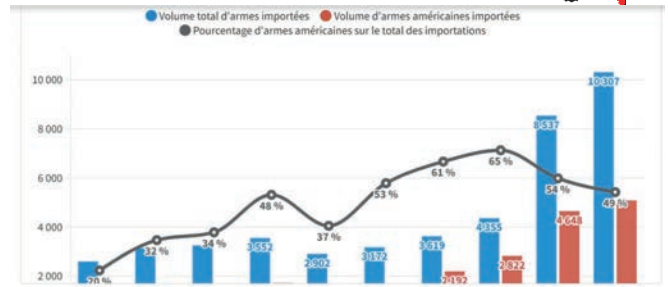
L'ennemi y est clairement désigné, les adversaires principaux et les compétiteurs le sont tout autant, encore que la menace intérieure, celle de l'implantation en Europe d'une population exogène de culture radicalement différente à la nôtre, qui présente un risque d'instrumentalisation et de déstabilisation n'est pas évoquée ; « Elle souligne notamment que les actions de la Russie en font une menace directe et de long terme pour la sécurité de l'Europe. Elle rappelle aussi que la Chine est à la fois un partenaire dans certains domaines de coopération, un compétiteur économique et un rival systémique pour les Européens. »⁽²⁾

Une feuille de route limitée

Cette Boussole stratégique représente pour l'UE une véritable feuille de route pour les dix prochaines années : elle définit les actions concrètes à entreprendre, prévoyant un mécanisme de suivi de la mise en œuvre et posant des jalons clairs dans quatre domaines clés : les opérations (« Agir »), la résilience (« Assurer la sécurité »), l'investissement dans la défense (« Investir »), et les partenariats (« Travailler en partenariat »).

En réalité, et en lisant attentivement le document, **l'éléphant accouche d'une souris.**

L'Agir se résume à la création d'une force de réaction rapide de 5000 hommes et de 200 « experts » chargés de se déployer dans les trente jours y compris dans des environnements complexes. Il est aussi évoqué des exercices réguliers et un plan d'action sur la mobilité militaire. Les moyens, quels sont-ils ? D'où proviennent-ils ? Le volet investissement se résume à quelques incantations telles que « une attention renouvelée au développement conjoint de nouvelles générations », « un échange sur les objectifs nationaux des états membres »... On aurait aimé au-delà des mots une volonté plus affirmée de développement d'une véritable politique industrielle et de défense réactive, capable de proposer une alternative à la puissance américaine. 63% des investissements européens censés aider les Etats à renforcer leur défense profite à l'industrie des Etats-Unis.



De 2019 à 2023, environ 55 % des importations d'armes cumulées des États européens provenaient des États-Unis, selon l'Institut international de recherche sur le paix de Stockholm (Sipri).
L'Express / Sipri

S'il fallait prendre un seul exemple, le futur avion de combat européen des années 2030 et au-delà, ne sera pas le Rafale et ne sera pas non plus le SCAF mais le F 35 américain. La Belgique, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la Finlande, (la Suisse), la Pologne, la Tchéquie sont ou seront équipés de cet avion qui vampirise une bonne partie des budgets d'investissement et d'acquisition⁽³⁾... Seules en Europe, la Grèce et la Croatie, et potentiellement la Serbie, ont commandé le Rafale, quant à l'Eurofighter, il n'a pas été exporté en Europe hors des pays ayant participé au projet. Pire encore, alors que le projet MGCS nouveau système d'arme de décision basé sur le char de combat et son environnement, projet franco-allemand, espagnol, qui devrait voir le jour vers 2040, est largement compensé par le succès du Léopard allemand qui a encore un large avenir devant lui ; mais aussi et ce n'est pas le moindre des paradoxes par des chars Abrams américains⁽⁵⁾ et Black panthers sud-coréens commandés par la Pologne. Pour mémoire, en 2040, nos 200 Leclerc auront alors plus de 60 ans...

La BITD européenne ne pourra se développer tant que les budgets profiteront à l'économie américaine plutôt qu'à la nôtre à d'autres compétiteurs tels que, la Turquie, la Corée, Israël. Sans une BITD forte, la défense européenne reposera sur un leurre.

Un besoin de clarification

« Europe de la défense », « défense européenne », « défense de l'Europe » et « politique de sécurité et de défense commune », ces expressions sont souvent employées de manière équivalente alors qu'elles recouvrent des concepts différents.

« Cette expression est aujourd'hui employée de manière indifférenciée pour désigner des formes de coopération très variées entre Etats européens en matière de défense, qu'il s'agisse de coopérations opérationnelles, capacitaires ou industrielles menées dans des cadres divers au sein de l'Union européenne, mais aussi sur un plan multilatéral, voire dans certains



cas bilatéral. C'est une expression fourre-tout, un ensemble informe, intraduisible pour nos partenaires européens. Elle a été et demeure une source d'ambiguïté qui nuit à la clarté de la position française ».

Ces phrases qui ne sont pas les miennes proviennent d'un rapport magistral du Sénat, intitulé « **Pour en finir avec l'Europe de la défense, vers une défense européenne** »⁽⁴⁾.

Signe de l'embarras politique et de la confusion sémantologique, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, avait préféré parler de « **défense en Europe** » lors du Conseil européen de décembre 2013. Depuis, les circonstances et les faits n'ont pas radicalement changé. Or, cette défense de l'Europe passe par l'OTAN et l'OTAN permet aux Etats-Unis de maintenir l'Europe sous la pression de ses normes et impose à défaut de produire « made in Europe », « buy in US ».

D'ailleurs, liés aux Etats-Unis pour sa défense, les 27 considèrent que la défense de l'Europe c'est l'OTAN.

Et le nucléaire qu'en faisons-nous ?

Or, en Europe seul le président français Emmanuel Macron, dont le logiciel est de prioriser dans tous ces discours l'Europe avant la France, comme si celle-ci ne pouvait plus exister par elle-même, souhaite à terme une défense européenne intégrée, dans un Otan désormais sorti de sa mort cérébrale. **Dans son discours prononcé le jeudi 25 avril à la Sorbonne, Emmanuel Macron avait ainsi plaidé pour "la constitution d'une Europe de la défense 'crédible' aux côtés de l'Otan et face à la Russie.** En réalité, l'imprécision marque le signe d'une évolution constante de la pensée présidentielle au gré des circonstances. À moins que cette ouverture d'esprit marque selon l'idée que l'on s'en fait, **soit une grande capacité d'ajustement face à l'évolution du monde soit justement une absence totale de conviction. Chacun choisira.**

Cela explique en partie nombre de ses petites phrases qui sont plus destinées à envoyer des signes vers l'extérieur qu'à réveiller l'apathie de nos concitoyens maintenus dans l'ignorance de ce qui se joue.

La possibilité d'envoi (tout restant ouvert) de soldats français en Ukraine, évoquée par Emmanuel Macron, qui espère ainsi montrer la voie à d'autres pays et

prendre date, fait partie de ce besoin d'affirmer que l'Europe en Ukraine se doit de jouer un rôle historique majeur.

L'évocation de la puissance nucléaire française qui serait mise au service de la protection de toute l'Europe fait partie de son discours devenu guerrier. La France est la seule en Europe à détenir une force nucléaire totalement indépendante, celle de la Grande-Bretagne ne l'étant pas et les autres n'existant pas, sinon par le fait d'héberger sur leur territoire des armes nucléaires américaines et éventuellement les délivrer sous le contrôle exclusif des US.

Berlin se dit ouvert au débat lancé par le président français « d'européaniser » la capacité de dissuasion nucléaire de la France, mais l'opinion allemande n'y est pas prête, seuls l'OTAN et les Etats-Unis sont la garantie de leur ultime sécurité. En réalité, c'est une manière de ne pas dire oui sans dire non, dans l'attente d'un nouveau revirement français, après tout, Emmanuel Macron rendra son mandat dans moins de trois ans...

Ainsi, la France par la voix du président Emmanuel Macron tente d'imposer une vue fédéraliste de l'Union européenne dans laquelle celle-ci aurait une part prépondérante, cela explique sa proposition d'étendre dans le domaine nucléaire l'extension des intérêts vitaux sans qu'il précise lesquels, afin de respecter un flou stratégique qu'il pense maîtriser.

Mais ces intérêts vitaux incluent-ils l'Ukraine, les Pays Baltes, la Pologne ? Et qu'en pense le reste des pays européens ?

En l'état, aucun ne souhaite donner une telle place à la France. Le risque pour ce qui les concerne est de mettre sous menace nucléaire de la Russie l'entière de l'Europe, ce dont personne ne veut. Berlin ne veut pas être vitrifié pour Paris...

C'est pourquoi, cette déclaration du chef de l'Etat en date du samedi 27 avril 2024, qui indiquait vouloir "ouvrir le débat" sur la défense européenne afin de mettre toutes les options "sur la table", y compris l'inclusion de l'arme nucléaire française, [*"Mettons tout sur la table et regardons ce qui nous protège véritablement de manière crédible"*] - "Je suis pour ouvrir ce débat, qui doit donc inclure la défense anti-missile, les



tirs d'armes de longue portée, l'arme nucléaire pour ceux qui l'ont ou qui disposent sur leur sol de l'arme nucléaire américaine »], fait partie de ce que j'ai indiqué à l'instant tenter de faire « vivre » la France, montrer qu'elle existe au risque de perdre ce qui reste de notre souveraineté.

Serait-ce en partageant au passage notre siège au conseil de sécurité pour faire bonne mesure ? Jusqu'où Emmanuel Macron serait-il prêt à aller pour accélérer le projet de basculer vers une Europe puissance au détriment des états nations ?

Mais cette extension du parapluie nucléaire français se heurte aux réalités, et cette proposition pose de nombreuses questions en abyme... Par exemple, la mise en service d'un parapluie français nucléaire de Europe signifierait-il un retrait accéléré de l'Europe par les US ? Mais aussi une remise en cause de l'OTAN ? À moins que nous ne mettions nos forces nucléaires sous commandement de l'OTAN ? À minima une coordination serait bien évidemment nécessaire et demanderait une intégration de la France dans la structure de planification nucléaire de l'OTAN, ce que la France a toujours refusé, et quid de notre doctrine de non-emploi ? Revenons-nous à l'usage de vecteurs tactiques nucléaires ?

On le voit, ce projet remettrait en cause de facto notre souveraineté nucléaire, ne serait-ce que par la nécessité d'une coordination avec les Britanniques et les Américains.

Parfois, pour rester crédible et pour paraphraser Pierre DAC, parler en pensant tout dire revient à parler pour ne rien dire et ne rien dire pour parler « font partie des deux principes majeurs et rigoureux de tous ceux qui feraient mieux de se taire plutôt que de parler ».

Dans le domaine nucléaire, moins on en dit mieux on se porte, même si la constitution donne au président de la République le droit de s'exprimer, la prudence sémantique devrait s'imposer.

Allemagne - France des destins liés...

Cette vision volontariste d'une Europe supranationale qui se substituerait à terme à l'Europe des Nations est en marche. Elle se fait contre l'opinion des peuples et par une volonté affichée de leur déculturation assumée. Mais il serait étonnant que certains pays, notamment à l'est, profondément attachés à leur culture suivent ce projet. L'Allemagne, pour tout autre raison n'adhère pas non plus à une telle perspective et ne laissera pas à la France la possibilité de prendre le leadership.

Nous relevons, France et Allemagne, d'une histoire commune, et deux guerres mondiales, mais d'une philosophie totalement différente et contrairement à ce que l'on croit, plus encore depuis la chute du mur de Berlin et celle de l'URSS. Certes, nos destins restent forcément liés, mais obéissent à des projets fondamentalement différents voire opposés. L'Allemagne veut le leadership en Europe par le moyen de sa puissance économique, la France le souhaite aussi grâce à une puissance militaire et nucléaire renouvelée, mais alors dans ce cas, il faudrait y mettre les moyens. Qui est aujourd'hui réellement en position de force ? Entre le président Sarkozy qui disait « L'amitié de la France et de l'Allemagne est un trésor. Nous le devons à tous les peuples du monde » et François MAURIAC qui déclarait « J'aime tellement l'Allemagne que je suis ravi qu'il y en ait deux. » il y a une autre voie à privilégier, celle de la compréhension mutuelle sans soumission.

La France a bâti une politique d'indépendance stratégique par sa force nucléaire totalement indépendante des Etats-Unis, ce qui a poussé logiquement de Gaulle à quitter le commandement intégré de l'OTAN, puis l'ayant réintégré (c'est un pseudo gaulliste qui en a été le réalisateur, tout comme la ratification du traité de Lisbonne en trahissant le vote des français), ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, cela reste une dichotomie. Quant à l'Allemagne, sa renaissance à l'orée de la guerre froide le fut grâce à son intégration constitutionnelle à l'Otan confiant ainsi sa défense au parapluie nucléaire américain et à sa puissance.

Ceux qui ne voient pas ce fait tel un obstacle rédhibitoire à une Europe puissance possèdent quelques lacunes ou le font de mauvaise foi pour des raisons autres que celles de l'intérêt des Français.



Une impasse conceptuelle.

Cette impasse conceptuelle est aussi celle de notre BITD. La constitution d'une **base industrielle et technologique de défense européenne** était l'objectif principal du « paquet défense » de 2009. Celui-ci visait à accroître la mise en concurrence, par l'ouverture des marchés publics de défense, et donc à favoriser une restructuration des industries de défense par une action sur la demande.

Certes, la dernière loi de transposition a été adoptée en 2013, mais force est de constater que, pour l'instant, la situation n'avait guère progressé avant la prise de conscience de notre décalage entre les besoins et la réalité par suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Pour la covid nous n'avions pas de masques, pour la guerre en Ukraine nous n'avons pas d'obus.

Il y avait dix-sept programmes de véhicules blindés en Europe - sept programmes de frégates, autant de sous-marins, deux chasseurs destinés au même projet Rafale et Typhoon que les européens se sont empressés de ne pas acheter...

Du point de vue des constructeurs, il y a encore dix-sept chantiers navals militaires, contre deux seulement aux Etats-Unis. Les marchés de défense restent fragmentés, générant des surcoûts et des gaspillages de temps et d'énergie. Les maigres crédits de R & D ont été consacrés à effectuer des recherches similaires.

Pendant ce temps, l'Iran, la Turquie, Israël, concevaient des drones et des munitions téléopérées et les construisaient. Nous les regardions faire en montant des projets pharaoniques pour un résultat plus que modeste : le Patroller drone tactique de l'armée de terre qui sait à peu près tout faire sur le papier coûte entre 20 et 30 millions d'Euros l'unité, dont la conception remonte à 2009, n'est toujours pas armé et arrive seulement dans nos forces. Nous reproduisons le même schéma avec le remplaçant du LRU pour une frappe à distance, 13 prévus en 2030 un peu plus en 2035, sans espoir pour l'exportation car tous les autres ont choisi l'Himars américain... le coût de recherche et développement risque d'atteindre des sommets. Il suffirait peut-être de reprendre les plans de l'HADES et de l'adapter aux besoins, mais non, il a été jugé qu'il valait mieux partir d'une page blanche...

Conclusion toute provisoire

Nous sommes à une croisée des chemins. Sans une remise en cause profonde de notre approche en matière de défense à l'échelle nationale et européenne, nous ne répondrons pas aux enjeux qui sont les nôtres. La crise de la covid à peine finie, elle a été oubliée et nous continuons à confier à l'Inde et à la Chine le soin d'assurer notre approvisionnement en médicament. Si j'étais machiavélique, je dirais qu'heureusement que la guerre en Ukraine perdure, elle permet de mesurer nos carences et notre impréparation, elle permet de mettre des rustines là où c'est nécessaire, mais ne remet pas en cause fondamentalement notre propension à choisir entre deux solutions celle qui coûte le plus... cf les drones, dont l'Eurodrone⁽⁶⁾.

Nous sommes face à une situation intenable. L'encre à peine séchée du document fixant la loi de programmation 2024-2030, celle-ci s'avère insoutenable à 2% du PIB, 3% serait juste nécessaire. La Russie qui est en véritable économie de guerre mobilise 47% de ses ressources, 7% du PIB à ses armées.

Lors de son second discours à la Sorbonne, Emmanuel Macron a frappé les esprits en soulignant combien l'Europe était « mortelle » face aux risques sécuritaires, économiques et démocratiques.

Oui, l'Europe est mortelle comme toutes les civilisations, mais elle ne se construira pas sur les ruines des Etats-Nations.

Tout cela va sans dire, mais encore mieux en le disant.

Roland Charles Pietrini
Ancien observateur à la MMFL
Ancien attaché d'ambassade
Auteur et écrivain



RÉFÉRENCES ARTICLE

(1) L'histoire de l'Europe de la défense | Ministère des Armées (defense.gouv.fr)

(2) Europe de la défense : la Boussole stratégique adoptée | Ministère des Armées (defense.gouv.fr) - Une boussole stratégique pour l'UE - Consilium (europa.eu)

(3) Face à d'autres appareils, les caractéristiques du Rafale ont effectivement de quoi séduire. Le Rafale-M, exemplaire le plus cher à la production, coûte 78 millions d'euros à l'achat. Comparativement, le F-35 coûte en moyenne 150 millions de dollars à l'export, tandis que l'Eurofighter plafonne à 120 millions d'euros pour les pays hors-UE alors qu'il a été battu par le Rafale dans les compétitions les ayant opposé. Le prix de l'heure de vol fait également la différence quant au choix d'acquisition. Un Rafale coûte entre 15 000 et 20 000 euros par heure de vol selon plusieurs rapports parlementaires publiés depuis 2022, contre 41 000 dollars pour le F-35 (source GAO). Le coût d'exploitation d'un Eurofighter est probablement inférieur aux 70.000€ / hdv évoqués par l'Italie ou l'Autriche, mais ces mauvais exemples constituent probablement un frein pour les pays intéressés. Rafale : les prospects pour l'avion de chasse de Dassault s'envolent ! (air-cosmos.com)

(4) Pour en finir avec «l'Europe de la défense» - Vers une défense européenne - Sénat (senat.fr) Rapport d'information n° 713 (2012-2013), déposé le 3 juillet 2013

(5) La Pologne multiplie les achats d'armements, notamment avec les États-Unis à qui elle commande 96 hélicoptères Apache, 250 chars Abrams, 32 avions de combat F-35 et 500 lance-roquettes multiples Himars.

(6) L'Eurodrone (entre 5 et 10 millions l'unité) vise à doter la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, d'un drone de reconnaissance volant à moyenne altitude et de grande autonomie. L'objectif est de renforcer la souveraineté de l'Union européenne tant sur le plan opérationnel qu'industriel. La production du premier prototype devrait démarrer en 2024 avec une première livraison prévue pour la fin de la décennie. 7 Md€ pour 20 systèmes de trois appareils chacun, le futur porte-avions nucléaire français est évalué quant à lui à 10 milliards. Le Patroller est un drone tactique de renseignement conçu par la société Safran Electronics & Defense. Il est fabriqué en France, la cellule étant fournie par le constructeur allemand Stemme. Coût unitaire 20-30 millions d'Euros, premier vol 10 juin 2009, le 61e Régiment d'Artillerie [RA] devait entrer en « phase d'appropriation » du SDT à partir du premier semestre 2023, reporté au premier semestre 2024.



RÉSEAU NEURONAL RÉSILIENT (RNR)

Par le Vice Amiral (2s) Michel OLHAGARAY

- I) De tout temps le face-à-face armes nucléaires - cibles a principalement évolué dans le sens d'une augmentation incontrôlée ou presque du nombre et de la puissance des armes ainsi que par l'apparition de nouveaux pays dotés ou en passe de l'être.
- Que dire alors des cibles que constituent les éléments structurants en nombres discrets de nos démocraties menacées ?
- II) Ce face-à-face délétère et mortel à terme dans un monde dont nous mesurons désormais la dimension finie et la vulnérabilité impose un changement radical des organisations de décision et de fonctionnement de nos pays encore démocratiques.
- III) Toute organisation centralisée présente désormais une vulnérabilité certaine à des coups puissants et peu nombreux.
- Or la France, héritière d'une forte tradition jacobine et centralisatrice dans presque tous les domaines de fonctionnement est particulièrement vulnérable.
- La prise de conscience des défauts les plus évidents de ce type d'organisation a conduit à commencer à les prendre en compte, en particulier dans les lois de décentralisation, l'organisation administrative du pays, la répartition territoriale de nombreuses administrations, etc...
- IV) Ces diverses mesures obéissent bien davantage à la nécessaire adaptation à de nouvelles mentalités et de nouveaux modes de vie.
- Bien qu'allant semble-t-il dans le bon sens elles ne répondent pas à l'indispensable nécessité d'une organisation pensée plus spécifiquement pour la survie et la résilience de la nation.
- Afin d'améliorer dans une plus grande mesure ces capacités il nous faut inventer un nouveau mode d'organisation prenant en compte cette résilience.
- V) Une voie prometteuse est celle des réseaux de type neuronal.
- Afin d'en optimiser la résilience il faut en effet organiser la nation, la société, les infrastructures et les modes de décision en des structures multi centrées, en configurations adaptables en continu.
- La recherche fondamentale sur les divers types de réseaux associés à l'IA générative peut apporter une réponse à ce besoin fondamental de survie.
- VI) En sommes-nous arrivés à un point tel de conscience du danger qui pèse sur notre avenir que nous soyons prêts à mettre en œuvre une révolution copernicienne du fonctionnement de nos sociétés ?
- L'éclosion d'un débat de survie semblerait indispensable, tant les menaces paraissent grandes à nos portes et nos défenses peu adaptées à ces dangers futurs.



OTAN – RUSSIE, UNE CONFRONTATION INÉLUCTABLE ?

Par Roland PIETRINI

À peine 4 jours après le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dès le 28 février 2022, la France, nation cadre, a projeté des éléments du bataillon « fer de lance » de la Force de réaction rapide de l'OTAN en Roumanie.

La mission Aigle débutait. Presque deux ans plus tard, l'objectif officiel est le même, celui d'éviter que le conflit entre la Russie et l'Ukraine ne s'étende au-delà des frontières de l'Ukraine, dans les pays membres de l'Otan.

Ce renforcement de la posture militaire française concerne aussi l'armée de l'Air et de l'Espace. Les Rafale et les Mirage participent depuis cinq ans à la surveillance et à la défense du ciel lituanien et des États baltes. La France assure aussi la défense aérienne de la Pologne, des vols réguliers de recueil du renseignement sont assurés sur les frontières Est de la mer Noire de la Roumanie à la Pologne, par des AWACS, des Atlantique 2 et des Vador, en Méditerranée le groupe aéronaval avec le CDG a été sollicité, des frégates et probablement un SNA, assurent une permanence du renseignement. Les satellites d'observation et les écoutes électroniques remontent l'ODB des unités russes. En réalité, contrairement à ce qui se dit, peu de choses sont ignorées de la situation sur le front en Ukraine. Quant à la présence éventuelle sur le terrain d'observateurs très discrets, c'est un secret de polichinelle, il serait étonnant que nous en ayons fait l'impasse.

À cette présence française se rajoute, bien entendu, les forces de l'OTAN et de l'Union européenne.

Cela étant, nous faisons face à des menaces réelles particulièrement complexes et les enjeux sont multiples.

Sur la partie Sud des frontières de l'Europe :

- Menace de déstabilisation de la Moldavie coincée entre l'Ukraine et la Roumanie dont une partie du territoire à l'est est celui de la **Transnistrie⁽¹⁾**, république auto-proclamée qui longe la frontière ukraino-moldave et qui a toujours revendiqué sa russophilie.
- **Menaces sur la libre circulation des navires en mer Noire par la Russie qui a cependant paradoxalement perdu sa guerre navale face à l'Ukraine**, alors que cette dernière n'a plus de marine de guerre (sujet passionnant qui mériterait un développement spécifique). La mer Noire, seule porte d'entrée vers la Méditerranée et l'Europe, et au-delà vers l'Afrique et l'Asie, est un enjeu stratégique majeur, verrouillée de droit par la Turquie, membre de l'OTAN, qui contrôle les détroits du Bosphore et des Dardanelles⁽²⁾.



Ports de la mer Noire, la flotte Russe à Sébastopol est menacée par les Ukrainiens et le reste est enfermée dans la mer d'AZOV, la Géorgie devient un enjeu russe.



- **Menaces sur la Roumanie elle-même, qui a accepté l'installation de la plus grande base américaine en Europe à Constanța. La base aérienne 57 Mihail-Kogălniceanu accueille actuellement cinq mille militaires, pour la plupart des soldats américains de l'USAF. Cette base est appelée à voir sa capacité doubler au cours des cinq prochaines années⁽³⁾**



Les menaces sont tout autant caractérisées sur la partie Est et Nord, il suffirait de relater la multiplication des « provocations » de la Russie aux frontières de l'Estonie, de la Finlande et de la Lituanie, au point que six pays membres de l'Alliance atlantique (Pologne, Norvège, Finlande, Lituanie, Lettonie et Estonie) envisagent d'ériger une **« muraille de drones s'étendant de la Norvège à la Pologne »**.

Par ailleurs, des médias russes se sont fait l'écho, en mai 2024, d'un projet de résolution du ministère de la Défense envisageant d'étendre les eaux territoriales russes en modifiant les frontières en mer Baltique avec la Finlande et la Lituanie, à compter du 1er janvier 2025. Cette agitation fait partie de la guerre hybride menée par la Russie qui, en réalité, traduit l'enjeu géopolitique dont l'épicentre se situe en Baltique.

Mais bien au-delà, les menaces se cristallisent parti-

culièrement sur l'Europe et notamment sur la France, que la Russie considère comme faible et décadente, mais provocatrice, expansionniste, dangereuse et versatile. Le changement de pied du président Macron qui est passé de « pas de provocation envers Poutine » à « l'envoi de troupes en Ukraine n'est pas exclu » donne à Poutine un certain nombre d'arguments.

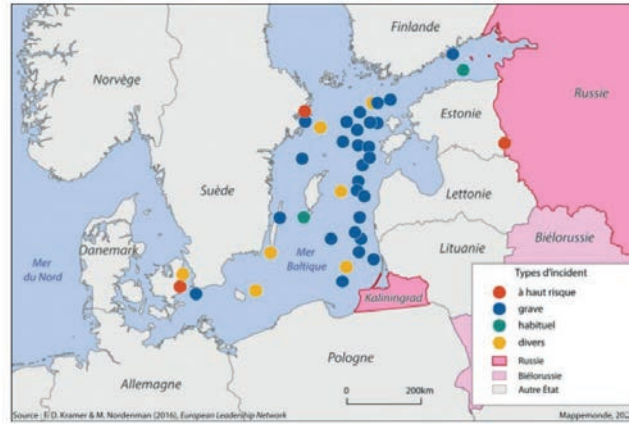


Figure 3. Incidents impliquant l'OTAN et la Russie

Russie, un continent géographiquement isolé ?

Mais ces menaces, essentiellement russes, ressenties par les occidentaux et notamment par les européens sur le flanc Est et Nord de l'Europe ont pour corollaire celles que ressentent les Russes eux-mêmes.

Lorsque l'on veut lutter contre un adversaire, il est salutaire de regarder les choses vues à partir de l'endroit où il se place. Si on observe l'Europe à partir de Moscou vers l'ouest, la vision apparaît différente de celle que l'on peut avoir de Berlin en regardant vers l'est.

Poutine, quant à lui, homme de la guerre froide et ancien du KGB qui a vécu l'effondrement de l'URSS et le retrait des forces soviétiques, était présent en ex RDA (comme je l'étais moi-même en Europe de l'est dont la RDA et la Pologne à différentes périodes de 1971 à 1992), compare deux cartes, celle de l'URSS de 1989 et celle de la Russie d'aujourd'hui et la comparaison est cruelle, c'est celle de la perte de son influence et de son recul en Europe, vécus comme une humiliation.



Cette nostalgie de la toute-puissance de la Russie d'hier explique en partie son besoin de la recouvrer aujourd'hui et de redonner à la Russie son hégémonie perdue.

Le point de vue russe, une vision victimiste.

C'est pourquoi, l'OTAN est ressentie comme une menace, autant du côté Baltique à son nord-ouest que du côté mer Noire à son sud-ouest. Le débouché vers les mers libres et les mers chaudes est l'enjeu stratégique de Poutine.

Les frontières Nord-est de l'Europe se confondent désormais avec celles de l'OTAN et bordent celles de la Russie et de son principal allié soumis le plus proche, la Biélorussie.

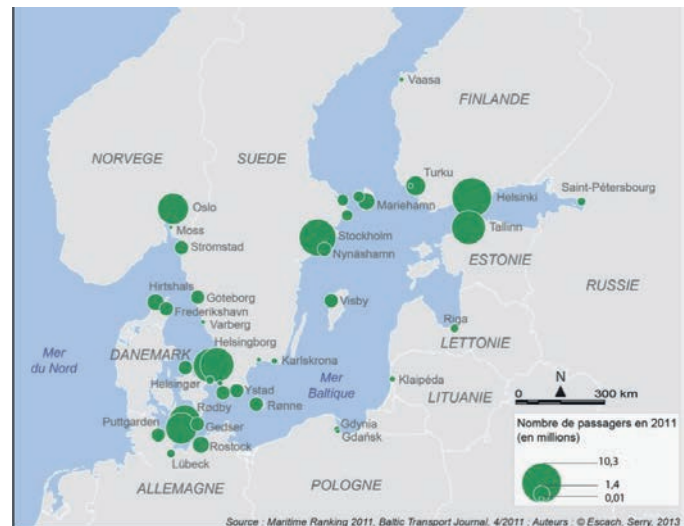
Vu du côté russe, les frontières terrestres de la Russie, sans évoquer les frontières asiatiques, se répartissent ainsi :

- Au nord-ouest, la frontière avec la Norvège membre de l'OTAN près de l'océan Arctique.
- À l'ouest-nord-ouest, les frontières avec la Finlande membre de l'OTAN et les trois pays Baltes (Lettonie-Estonie, Lituanie).
- À l'ouest, la frontière avec l'Ukraine et avec la Pologne avec le corridor de Suwalki et Kaliningrad.
- À l'ouest-sud-ouest, les frontières avec la Géorgie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan.
- Avec l'Oblast de Kaliningrad, les frontières avec la Lituanie et la Pologne (433 km).
- Avec l'enclave de Sankowo-Medveji se rajoute une petite frontière supplémentaire avec la Biélorussie.

La mer Baltique peu profonde est objectivement sous contrôle otanien, ce qui pose un problème pour Kaliningrad qui dépend totalement de la Russie, mais surtout pour la flotte russe de la Baltique dont le quartier-général est situé à Kaliningrad, avec comme base principale Baltiïsk et une autre à Kronstadt dans le golfe de Finlande. Forte d'une soixantaine de navires de guerre et d'une vingtaine de bombardiers dont trois MiG-31 avec des missiles hypersoniques Kinjal redé-

ployés sur l'aérodrome de Tchkalovsk, Kaliningrad par sa position stratégique, est à la fois une enclave au sein de l'OTAN et de l'Union européenne.

D'ailleurs, ce fut un avant-poste militaire et d'instrument de négociation pour la Russie face au projet considéré comme unilatéral des États-Unis de déploiement militaire en Europe centrale. Aujourd'hui, une attaque riposte contre Kaliningrad serait considérée par la Russie comme une action directe contre ses intérêts vitaux.



Ports de la Baltique, en vert ports des Nations appartenant à l'OTAN, la flotte russe à Saint-Pétersbourg et Kaliningrad est totalement sous contrôle de l'OTAN



L'Europe avec la Pologne (corridor de Suwalki et Kaliningrad) a des frontières communes avec la Biélorussie et la Russie. Les trois pays Baltes ainsi que la Finlande partagent plus de 1 500 km de frontière avec la Russie.



À la tête de cet état-continent immense, le plus étendu du monde, les Russes se ressentent paradoxalement menacés. La Russie, en quelque sorte enfermée dans son immensité terrestre mais vide, (8 habitants au kilomètre carré pour 33,6 pour l'Europe et 138 pour la Chine), coincée entre une Chine désormais à l'étroit mais en compétition avec les USA et une Europe extensive - qui est, en dépit de sa fragilité considérée comme un danger, compte tenu de sa soumission à l'Amérique - se victimise. C'est pourquoi Poutine se sent investi d'une mission quasi divine en choisissant l'affrontement.

De son point de vue, l'offensive n'est donc plus une option mais un impératif, tant il pense que le risque est d'être un jour colonisé par la Chine et l'Asie à son Est ou par un amalgame européen-américain à son Ouest. C'est pourquoi, la résolution du problème ukrainien par les armes n'est qu'une étape, cela passera par la déstabilisation de l'Europe, et le point faible de l'Europe, il l'a compris, c'est l'Afrique, et l'arme de l'Afrique, c'est son expansionnisme migratoire. Alors, il fera tout pour déstabiliser l'Afrique et renforcer son alliance avec l'Iran.

C'est pourquoi la France, seule Nation dotée de manière indépendante d'une force nucléaire crédible, seule nation qui a plus de fuseaux horaires avec ses Outre-mer que la Russie, 13 pour la France, 11 pour la Russie, est et sera sa cible prioritaire.

Son offensive contre elle en Afrique, mais aussi dans les territoires ultramarins par complices interposés est une manière de la déstabiliser en usant de son atout maître, l'hybridité des attaques, la maîtrise de l'agit-prop comme au bon vieux temps du KGB. Il maîtrise, il connaît.

Cet aspect très peu développé par les commentateurs est majeur pour la compréhension du sentiment réel d'enfermement que ressentent les Russes et participe grandement aux problématiques actuelles de l'extension vers l'Ouest et le Nord.

Sans l'accès libre à la Baltique et à la mer Noire, la Russie est comparable à une rizière sans eau. La Russie est condamnée à la confrontation, c'est du point de vue de Poutine, le seul espoir de sa survie.

FIGURE 3. LES PRINCIPAUX PORTS MARITIMES DE LA RUSSIE



Source: ministère des Transports.

Une situation géopolitique explosive.

Jusque dans les années 90, la plupart des débats relatifs à la défense européenne portaient sur la protection du centre et du nord de l'Europe de l'Ouest. Or, le cœur de l'Europe s'est déplacé sensiblement au fur et à mesure des adhésions des ex-pays de l'est à la communauté européenne et à l'Otan après la chute du mur de Berlin et de l'URSS.

L'élargissement vers l'est et le sud a été ressenti par la Russie, qu'on le veuille ou non c'est un fait, comme une marque d'agressivité de la part de l'OTAN.

Depuis la création de l'OTAN en 1949, les 12 pays membres fondateurs (Belgique, Canada, Danemark, France, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et États-Unis) ont été rejoints par 16 autres pays en six vagues d'élargissement successives (1952, 1955, 1982, et la dernière, celle qui nous intéresse après la chute de l'URSS en 1999, en 2004 et 2009 et désormais 2024.

Tous les pays ayant adhéré à l'OTAN l'ont fait librement, et dans le respect des procédures démocratiques qui leur sont propres. Pas un seul n'a demandé à quitter l'Organisation.

La fin de la Guerre froide a été suivie par la dissolution du Pacte de Varsovie et l'effondrement de l'Union soviétique. En octobre 1990, avec la réunification de l'Allemagne, le territoire de l'ex-Allemagne de l'Est est devenu partie intégrante de l'Alliance. La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont devenues membres en 1999. Au sommet de Washington, en 1999, le plan d'action pour l'adhésion a été lancé afin d'aider d'autres pays souhaitant devenir membres à se préparer à une possible adhésion. La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont adhéré à l'OTAN en 2004.



Au sommet de Bucarest d'avril 2008, il a été décidé d'inviter l'Albanie et la Croatie, qui sont devenues membres en 2009. Le Monténégro a adhéré au Partenariat pour la paix de l'OTAN en 2006 et la Bosnie-Herzégovine a entamé en 2008 un dialogue intensifié avec l'OTAN concernant ses aspirations à l'adhésion⁽⁴⁾. L'ex-République yougoslave de Macédoine a adhéré au Partenariat pour la paix de l'OTAN en 1995 et participe au plan d'action pour l'adhésion depuis 1999. L'Ukraine enfin souhaite adhérer à l'OTAN et à la communauté européenne, alors que la Russie a toujours souhaité sa neutralité. C'est une ligne rouge pour la Russie.

Si les pays Baltes se sentent légitimement menacés, ainsi que la Norvège et la Suède qui ont rejoint récemment l'OTAN, **les 32 pays⁽⁵⁾** de l'alliance, auxquels il faut rajouter 9 états qui ont un statut de pays associés (l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République de Moldavie, la Suisse, la Serbie et l'Ukraine), ce qui leur permet de participer aux travaux et aux délibérations de l'Assemblée⁽⁶⁾, **font désormais face à la Russie.**

Cette force considérable est le sujet d'inquiétude majeur de Poutine, cela a-t-il été la seule raison suffisante pour qu'il passe à l'offensive ?

Chacun jugera, mais l'ours est sorti de sa tanière, il sera difficile de l'y faire rentrer !

L'OTAN représente donc une force considérable face à la fédération de Russie, au point que l'on peut raisonnablement se demander si celle-ci serait réellement en mesure de lancer une attaque contre l'un des pays membres, sauf à utiliser ses armes nucléaires au risque de déclencher l'apocalypse ?

C'est probablement le danger le plus réel que l'on puisse imaginer qu'on ne peut éliminer d'un simple revers de la main.



Présence française face à la Russie 2023-2024

La situation que je viens de décrire n'empêche nullement de ne pas envisager toutes les hypothèses, mais celle qui semble se dessiner, est celle d'une guerre hybride et d'une tentative de déstabilisation par encerclement progressif de l'Europe par le sud en commençant par l'Afrique et le Maghreb. Ce « containment »⁽⁷⁾ de l'Europe par la Russie est en cours, et la France est en première ligne, mais cela ne semble pas faire partie des préoccupations de nos dirigeants.

Le positionnement de nos forces sur le flanc sud et nord de l'Europe, n'est qu'un élément de la problématique beaucoup plus générale que j'ai tenté d'expliquer dans la première partie.

Nous sommes probablement à un tournant, un de plus de cette guerre que l'on ne saurait circonscrire à la seule Ukraine.

Plus de 1 000 soldats français composent le dispositif en Roumanie. Cet élément est appelé à se renforcer en 2025 temporairement au niveau brigade avec l'aide de la Belgique, de l'Espagne et de la Roumanie, notamment par un renforcement de 50 chars Leclerc, soit un quart de nos capacités, ce qui est considérable mais ce qui souligne aussi le peu de masse de notre corps blindé.

On parle de plus en plus d'envoi d'instructeurs français sur le territoire même de l'Ukraine ce qui ouvrira la voie à d'autres. Aucun dirigeant ne parle de négociation ou de cessez le feu, comme si la seule issue devait être la défaite de la Russie, mais cela est-il raisonnablement envisageable ? En avons-nous les moyens ? Mais surtout en dehors des discours, sommes-nous prêts à un affrontement direct avec la Russie ?

L'implication dans la déstabilisation de la Nouvelle-Calédonie par l'Azerbaïdjan montre que des alliés de circonstances de la Russie faux partenaires de la France sont à l'œuvre. Sur notre territoire hexagonal, nos banlieues peuvent servir de réservoir de troupes disponibles pour créer des foyers de déstabilisation avec la complicité de quelques agitateurs d'extrême gauche.

Mais pour des raisons intérieures et basement politiques, cette hypothèse est peu évoquée, même si elle est, je l'espère, envisagée. Si les émeutes du mois de juin 2023 en sont un exemple, le diagnostic n'a pas



été posé, ce serait semble-t-il bien trop donner d'arguments à certains partis politiques qualifiés « d'extrême droite » qu'on continue à considérer comme ne faisant pas partie du cercle républicain.

Nous entrons sans nul doute dans un cercle infernal et pervers de surenchère par durcissement des attitudes, comparables aux montées des périls des années 30 prémices de la seconde guerre mondiale.

Mais il faut oser le dire, tenter de comprendre le point de vue russe n'est pas prendre parti pour Poutine, et le peuple russe restera le peuple russe. Comprendre n'est pas excuser, et celui qui vous le dit est l'un de ceux qui a mesuré réellement, du temps de la guerre froide, les forces et les faiblesses du système militaire soviétique et la résilience infinie des Russes.

J'ai travaillé modestement avec une poignée de « sentinelles oubliées »⁽⁸⁾ pour que la guerre n'éclate pas en Europe, mais ce qui s'en est suivi fut de part et d'autre un tissu d'erreurs et d'inconséquences qui nous ont emmenés à la situation que nous connaissons aujourd'hui, mais cette fois-ci, il n'est pas certain que ce soit la paix qui l'emporte.

Cela va sans dire, mais encore mieux en le disant.

RÉFÉRENCES ARTICLE

(1) Le conflit en Ukraine ravive aujourd'hui la mémoire des tensions séparatistes qui ont opposé pendant des décennies la Moldavie à cette région russophone, alors que l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a reconnu le 15 mars 2022, la Transnistrie comme un territoire moldave occupé par la Russie. Transnistrie, les attentes ambiguës d'un territoire pro-russe non reconnu (defnat.com)

(2) C'est dans la mer Noire qu'a surgi ce premier mythe de la résistance ukrainienne, immortalisé jusque dans des timbres. C'est depuis la mer Noire que la Russie a tenté – sans succès – d'envahir le sud-ouest de l'Ukraine. Et c'est sur la mer Noire que se braquent aujourd'hui tous les regards, alors que s'y exacerbent les tensions et que Kiev espère pouvoir y exporter des millions de tonnes de céréales pour tenter d'enrayer une crise alimentaire mondiale.

(3) La base s'étendra sur environ 2 800 hectares avec un périmètre total de 30 kilomètres. La base se situe à environ 300 km au sud-ouest d'Odessa, et à 400 km de Sébastopol, en Crimée occupée, où est basée une partie de la flotte russe en mer Noire. Ce sera la plus grande base américaine en Europe, plus grande que celle de Ramstein en Allemagne.

(4) 20160627_1607-factsheet-enlargement-fre.pdf (nato.int)

(5) Les États membres sont l'Albanie, l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Suède, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie. Bundesrat - Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN)

(6) Assemblée parlementaire de l'OTAN. Bundesrat - Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN)

(7) Le 12 mars 1947, le président présente devant le Congrès américain sa doctrine du « containment », endiguement qui vise à fournir une aide financière et militaire aux pays menacés par l'expansion soviétique. Nous vivons aujourd'hui une sorte de « containment » russe à l'envers, réponse du berger à la bergère ?

(8) Les sentinelles oubliées Amazon.fr - Les Sentinelles oubliées: Le renseignement humain derrière le rideau de fer - Pietrini, Roland - Livres



QUI ARRÊTERA LA MACHINE INFERNALE QUI NOUS CONDUIT VERS UN CONFLIT MONDIAL À COMPOSANTE NUCLÉAIRE ?

Par le Vice Amiral (2s). OLHAGARAY et le Général (2s) CAHUET

Arrêter la machine infernale:
Vaste programme !
Qui ? Encore plus difficile à déterminer.

Après la seconde guerre mondiale, et une longue période de paix et de stabilité, la chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique ont constitué une véritable rupture géostratégique dont l'occident n'a pas pris la juste mesure, se réfugiant dans les « dividendes de la paix ».

Un premier coup de boutoir a eu lieu avec les attentats du 11 septembre 2001 qui ont conduit les USA et leurs alliés à entamer une sorte de croisade contre l'islamisme. Si Al Qaida a bien été dispersée, la guerre de l'Islam radical contre l'occident se poursuit selon de nouvelles modalités. Alors que la Russie a réussi à vaincre avec violence les islamistes tchéchènes et que la Chine a contraint les Ouïghours, l'islamisme s'est reconfiguré avec désormais comme seul adversaire un Occident global incluant Israël. Les divisions internes à l'Islam n'y changent rien et la Russie comme la Chine sont même devenues leurs alliés de circonstance.

Le second coup a été porté par la Russie en 2014, avec l'annexion pseudo démocratique de la Crimée, **suivie le 25 février 2022** par la tentative d'annexion de l'Ukraine, en vue d'éradiquer ce qu'elle a appelé le régime nazi de Kiev. Si ce fut un échec initial, le temps joue pour elle en dépit des moyens techniques et militaires fournis à Kiev par l'Occident. Et la menace nucléaire proférée par V. Poutine n'est pas sans écho.

Le troisième coup a eu lieu le 7 octobre 2023 avec l'attaque brutale d'Israël par le Hamas soutenu par l'Iran chiite. Cette attaque, en dépit de l'aspect horrible des scènes filmées et diffusées par les participants sur les réseaux sociaux, a provoqué des scènes de liesse dans l'ensemble des pays arabo-musulmans et les communautés musulmanes dans le monde et une réaction militaire d'Israël sur Gaza. L'Occident soutient Israël mais il se sent tenu à une certaine modération pour ne pas provoquer d'escalade dans ce conflit.

Les faits, déroulement des événements et escalade.

Même s'il y avait eu des signes avant-coureurs avec des avertissements explicites russes, le manque de fermeté des européens sur le respect des accords de Minsk par l'Ukraine, « l'opération militaire spéciale » du 25 février 2022 a constitué une véritable surprise stratégique tant pour les experts que pour les gouvernements occidentaux. Dès la deuxième semaine les pourparlers pour un accord de cesser le feu ont échoué par le manque de volonté des deux parties, l'Ukraine en étant dissuadée par ses alliés essentiellement « otaniens ».

Depuis, de ligne rouge en ligne rouge, l'implication internationale s'est accrue d'une manière plus ou moins discrète. Du côté ukrainien, l'OTAN et l'UE, du côté russe, l'Iran et la Chine. Tout en brandissant la menace nucléaire, V. Poutine n'a jamais osé s'en servir, probablement dissuadé par son puissant allié chinois et aussi par la dissuasion de l'OTAN. Alors que la Russie avait d'emblée frappé le territoire ukrainien avec pour objectif de faire tomber et remplacer le président et le gouvernement du pays. Cet objectif n'ayant pas été atteint, les combats, prenant en compte les conditions climatiques, se sont transformés en une guerre terrestre, avec un front continu soutenu par des appuis d'artillerie relativement classiques mais en tenant compte de toutes les innovations de la technologie actuelle. Les frappes maritimes ukrainiennes ont neutralisé la marine russe en mer noire, d'autant plus que la Turquie interdit aux belligérants le renforcement de leur marine de guerre dans les détroits tandis que l'aviation russe ne se frotte pour l'instant pas aux défenses sol-air fournies par les occidentaux aux ukrainiens.

Une certaine stabilité du front est constatée mais l'usure des combats frappe moins l'armée russe que l'armée ukrainienne dont le manque de renforts laisse présager une issue plus qu'incertaine.

Le 7 octobre 2023, alors que les forces israéliennes bénéficiaient d'un repos religieux, le Hamas, dirigeant



de la bande de Gaza, lance une attaque meurtrière sur l'ensemble du territoire israélien, provoquant plus de mille morts et prenant deux cent cinquante israéliens en otage dont plus d'une dizaine de français. Cette attaque mûrement préparée avec l'appui de l'Iran depuis plus d'un an, a comporté des scènes de cruauté telles que la communauté internationale a globalement réprouvé le Hamas.

Israël a promptement réagi, profitant de la vague de bienveillance internationale sachant qu'elle ne durerait pas, se fixant comme objectif l'éradication du Hamas en attaquant ses responsables dans les caches souterraines de la partie nord de la bande de Gaza et s'efforçant de dissuader les habitants civils d'y rester. Mais ne voulant pas en rester là, ils ont poursuivi dans la partie sud et recherché les responsables partout où ils se trouvaient. C'est ainsi qu'ils ont aussi éliminé les principaux responsables et aussi les fils de son chef réfugié dans un consulat iranien, provoquant une frappe massive de missiles et drones iraniens provenant aussi du sud Liban et du territoire Houtis au Yemen, sur le territoire israélien dont le « dôme de fer », assisté par les moyens alliés, a montré son extraordinaire efficacité. Cependant, Israël n'a pas voulu en rester là et a conduit une frappe de drones en territoire iranien sur des sites militaires dans la région d'Ispahan dans une escalade maîtrisée.

Alors que la Chine maintient sa pression sur Taïwan sur le long terme et que l'ONU s'avère inefficace, sans élaborer un parallèle entre ces deux conflits, on constate aujourd'hui paradoxalement que **la Chine se propose comme médiateur entre Russie et Ukraine, tandis que la Russie fait la même proposition pour une solution au conflit entre Hamas et Israël mettant ainsi l'Occident hors-jeu dans les deux cas.** En effet, tandis que le président Biden est en pleine campagne électorale avec une certaine probabilité de voir le retour du président Trump, et que l'UE n'a jamais réussi à s'imposer comme interlocuteur d'interposition, la place est disponible pour la Russie et la Chine qui ont reconstitué leurs forces militaires et peuvent ainsi être respectées en tant que médiateurs de résolution des conflits !

Ne nous leurrions pas, tous deux ont d'autres ambitions, leur priorité est de réduire l'influence d'un Occident global, client essentiel et dont l'affaiblissement n'est certainement pas acquis, ses atouts restant majeurs dans le monde et la machine ne peut que conti-

nuer sa course folle vers un conflit armé élargi qui pourrait être nucléaire, voire mondial.

Arrêter la machine infernale

Machine infernale oui, certes, car toutes les composantes sont là : crispations et cristallisations géopolitiques plus intenses que jamais, foyers d'affrontements en évolution dramatiquement rapide, aboutissements de conflits larvés jamais résolus et armes infernales en des mains pas toujours sensibles à la raison.

La conjugaison, voire la convergence de ces facteurs semble unique dans l'histoire de l'humanité par son caractère global impliquant jusqu'aux frontières du monde.

Nous assistons là à l'émergence d'une sorte de « masse critique » prête pour une déflagration mondiale.

La machine infernale est là et bien là et semble poursuivre sa dynamique folle et accélérée.

Les outils habituels de maîtrise des crises comme l'ONU n'ont jamais fait preuve d'une très grande efficacité, même pour des conflits mineurs. Nous ne pouvons que constater leur potentielle inutilité en ce cas précis.

Leur rôle ne peut être que celui de lanceur d'alerte tragique et impuissant.

Les « gendarmes du monde » n'ont-ils jamais connu, eux aussi, une grande efficacité ? On peut en douter en considérant le nombre d'échecs accumulés par les USA, l'URSS ou la Chine, sans parler des échecs des diverses puissances coloniales historiques.

Alors, alors ne restent plus que deux voies : le conflit armé avec ses atrocités et ses incertitudes quant à l'avenir de l'humanité ou bien le triomphe modeste et très momentané de la RAISON, mais peut-on y croire ?

Il faudrait pour cela bien plus que la foi du charbonnier !!!



Conclusion

Devant cet état apocalyptique du monde, qui pourrait bien tenter d'apporter des réponses encourageantes ? Quelques grands pays dominant ou tentent de dominer, de plus en plus souvent par la force, chacun une partie du monde par intérêt, par idéologie, par croyance, par besoin de survie...

Des affrontements se multiplient non seulement aux marges de ces puissances mais avec leur implication accrue dans une mécanique qui s'emballe.

Aucun mécanisme en place ne semble pour l'instant être en mesure d'infléchir cette dynamique mortifère même si un ballet diplomatique intense et apparemment désordonné se déroule sous nos yeux et plus encore en coulisses.

Auparavant il arrivait que des adversaires fassent appel au Vatican pour arbitrer pacifiquement leur différend, cette époque est maintenant révolue tant, en particulier, les implications culturelles sont prégnantes dans les conflits actuels.

Manifestement le moment n'est pas venu dans ces affrontements de nature et d'histoire différentes où des protagonistes pourraient entrouvrir la porte à des débuts de négociations, laissant ainsi courir l'histoire et ses vents mauvais.

Le pourrissement des situations n'atteint pas encore un point tel qu'il amènerait un ou des protagonistes à envisager de faire un premier pas.

Alors conflits ouverts, limités ou bien embrasement général par réaction en chaîne ?

Si l'Ukraine a enfin vu se confirmer le soutien global de l'Occident, en revanche, le Hamas, qui dirige une Palestine dont l'introduction à l'ONU vient d'être bloquée par un veto américain, ne bénéficie officiellement que du soutien militaire de l'Iran et il semble qu'après plusieurs démonstrations de force, la tension soit désormais retombée avec Israël. Globalement, le risque

vient essentiellement des pays ou des régimes qui jouent leur survie dans ce jeu dangereux pour tous. Les autres puissances auront-elles cette étincelle de sagesse qui permettrait d'éviter un embrasement qui leur serait préjudiciable ? Lors de sa visite en Europe, le président Xi Jinping semble avoir montré une telle ouverture tandis que V. Poutine a limogé son ministre de la Défense Choïgu qui n'a pas connu les succès escomptés par manque de préparation, ayant dû affronter des difficultés d'organisation et de logistique, et peut-être de culture militaire mais c'est aussi le cas de son successeur Belousov plus connu comme un manager dans le système russe de V. Poutine.

Il semble que des puissances un peu plus « responsables » que d'autres devraient pouvoir, un jour, s'entendre afin d'empêcher que survienne l'irréparable.

Etrangement, il se pourrait que ce soit au sein d'une instance jusqu'à présent neutralisée et dévalorisée, considérée souvent comme un champ clos bloqué et inutile, que pourrait se tenir l'ultime négociation. Il s'agit du Conseil de sécurité de l'ONU et en particulier de ses membres permanents. Même en cas de succès, cette organisation pourra-t-elle s'épargner une réforme de fond dans un paysage géopolitique mondial en pleine évolution ?

Mais souvenons-nous de Yalta, et de Cuba...

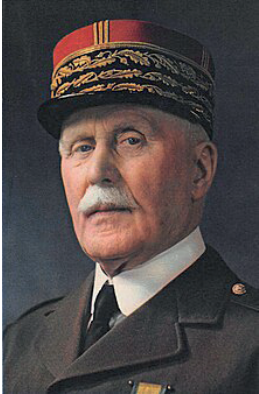


PHILIPPE PÉTAÏN

Par le Général (2s) Jean THEVENY

Pour répondre aux controverses qui ont émaillé la célébration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 ainsi qu'à celles surgies lors de l'élection présidentielle de 2022, et pour anticiper celles qui ne manqueront pas de nous affliger cette année avec le 80ème anniversaire de la Libération, il semble important de retracer la carrière militaire et politique de

Philippe Pétain en dehors de toute considération révisionniste ou bien-pensante. Débutions par une affirmation : cet homme constitue un mystère pour l'Histoire.



Le général Pétain.

Si le maréchal Pétain a pu aussi facilement acquérir le pouvoir en 1940, c'est-à-dire être désigné président du conseil puis revêtu des pleins pouvoirs par le parlement mais surtout constituer un espoir pour plus de 90% des français, c'est grâce à la réputation légitimement acquise durant la Grande Guerre. Mes sources sont constituées par les récits des officiers qui l'ont côtoyé ou servi durant ses affectations, en particulier Henry Bordeaux (*Joffre ou l'art de commander* 1933). Un article n'autorise pas de grands développements, aussi, j'ai choisi quelques exemples que j'estime pertinents.

Lorsque le futur maréchal Foch dirigeait l'École supérieure de guerre (1908 – 1911), il fut élogieux envers Pétain, alors enseignant, qui dénonçait l'offensive à tout prix compte tenu de la létalité élevée de l'armement moderne. Plus tard, au printemps 1918, lorsque Foch était général en chef interallié et Pétain commandant en chef de l'armée française, une mésentente s'installe : Pétain demande l'engagement des réserves pour faire face à l'offensive allemande et Foch refuse afin de conserver les troupes nécessaires à la contre-offensive victorieuse de juillet.

Lors de la bataille de la Marne, le général Pétain commandait la 6ème division d'infanterie. Deux mots sur

le contexte : l'armée française a été défaite lors de la bataille des frontières en Belgique et rétrograde vers le sud, suivie de près par les armées allemandes. Brusquement, l'ordre de faire front et de repousser l'ennemi tombe alors que nos troupes s'échelonnaient à l'est de Paris jusqu'en Lorraine. Les soldats sont brisés de fatigue, mal nourris, et psychologiquement affectés par la retraite.

La 6ème DI reçoit l'ordre de marcher au feu dans la direction de Montceau-lès-Provins. L'ennemi a établi un barrage d'artillerie lourde sur les crêtes du village de Saint-Bon, qu'il faut franchir. Pétain donne ses ordres sans succès : les soldats refusent de marcher. Il s'avance alors seul vers les explosions, bientôt suivi par son état-major puis par les bataillons, réveillés par l'exemple. Il sera seul en tête jusqu'au village de Saint-Bon où il établit son QG au milieu des tirs ennemis. Cet exemple est significatif du bonhomme. Il y a des moments où il ne sert à rien de hurler, de menacer et de taper sur la table lorsque le soldat est épuisé ou démoralisé ; il est nécessaire d'accomplir une action extraordinaire, inattendue, susceptible de réveiller les consciences.

Plus tard, à Verdun, il se rendait seul à l'issue de la Voie Sacrée, là où les soldats quittaient les camions pour rejoindre leurs postes. Il se contentait de les regarder, sans dire un mot, et eux aussi l'observaient en silence. Ces hommes savaient qu'ils allaient à la mort ; la présence inattendue de leur général et l'échange muet qui en résultait avait une signification précise : il leur prouvait ainsi qu'il les admirait et ce message clair était bien reçu puisqu'ils lui accordaient leur confiance. On est loin de la vieille ganache qui demande si la soupe est bonne.



Et puis Pétain, c'était aussi le général qui évitait les boucheries inutiles. L'armement individuel et collectif de 1914 était fiable et efficace, ce qui transformait les attaques en terrain découvert en massacres. Le général Pétain a réussi à conserver le saillant de Verdun en refusant l'offensive et en améliorant la couverture d'artillerie qui décimait l'ennemi. Cette tactique, pourtant efficace, lui vaudra les critiques du monde politique et militaire. Il fait preuve en permanence d'initiatives pour exploiter les moyens existants ; c'est le cas pour l'aviation, alors désolidarisée des troupes à terre : il obtient une véritable collaboration avec des missions de reconnaissance exploitables et de bombardement effectuées en escadrilles. Le général Pétain était incontestablement, lors de la Grande Guerre, un chef militaire remarquable et remarqué.

Enfin, il n'est pas possible de passer sous silence les mutineries de 1917 et les soldats fusillés alors que le général Pétain était commandant en chef des armées françaises. Les négationnistes bien-pensants et les bolcheviques ne nient pas les mutineries mais accusent le commandement d'avoir aveuglément massacré des innocents. Il y aurait donc eu des mutineries sans mutins, ce qui est absurde. C'est que ces pseudos pacifistes veulent ignorer une question fondamentale : fallait-il rendre les armes et transformer les Français en sujet du Kaiser ou continuer le combat ? Ce qui importe à cette occasion, c'est de considérer que l'immense majorité de l'armée française a répondu à cette question en continuant le combat, alors que des centaines de milliers de soldats bien armés auraient pu sans problème prendre le pouvoir et capituler, comme en Russie. Au lieu d'accuser de façon grotesque qui que ce soit, nous devons reconnaître avec humilité la difficulté du commandement et les conditions horribles de vie et de combat des troupes qui ont pu déstabiliser des soldats au point de les pousser à la révolte. Ils ont dû être sanctionnés mais ne méritent en aucun cas d'être méprisés.

Le maréchal Pétain

Après la guerre, le maréchal Pétain occupera de hautes fonctions concernant l'organisation des forces et la stratégie générale du pays. Là encore, il va se distinguer en innovant mais dans deux directions qu'on juge différentes. Pétain était un partisan de l'arme blindée et de l'aviation pour lesquelles il demandait l'évolution. Pourtant, lors du conseil supérieur de la guerre du 22 mai 1922, Pétain soutient la réalisation de la future ligne Maginot et son avis remporte l'approbation,

contre Foch. Aujourd'hui, connaissant l'histoire de l'invasion 1940, cette initiative est considérée comme une énorme bourde ; à l'époque, elle pouvait s'expliquer dans un concept stratégique, pour éviter un déferlement imprévu sur la frontière la plus exposée. La seule autre option allemande passe par la Belgique et laisse le temps nécessaire à une armée blindée soutenue par l'aviation de mener un combat équilibré. Par malheur, seule la ligne Maginot fut construite et l'armée moderne n'a jamais vu le jour.

Et puis, il y eut 1940 avec l'Etat français et la collaboration ; c'est là que débute le mystère Pétain. La question est : comment un militaire prestigieux, forcément nationaliste dans l'âme, a-t-il pu livrer son pays à un envahisseur ? L'armistice qu'il signe ne correspond à rien : un cessez-le-feu puis un armistice constituent des mesures toujours provisoires qui doivent aboutir à un traité de paix, échéance refusée par l'ennemi. Si un point positif ne peut être contesté à Hitler, c'est sa franchise : il a pris la peine d'écrire un ouvrage traduit dans toutes les langues pour annoncer, entre autres, que le peuple français n'était pour lui qu'un contingent d'esclaves destiné à servir des seigneurs germaniques. Même si on admet que le maréchal Pétain n'a pas lu *Mein Kampf* et qu'il a pu être trompé par d'habiles négociateurs qui lui ont promis un statut d'allié à part entière, il n'a pas pu ignorer, après quelques mois de collaboration, qu'il a été honteusement trompé par un ennemi féroce qui le considérait sans égard comme une marionnette.

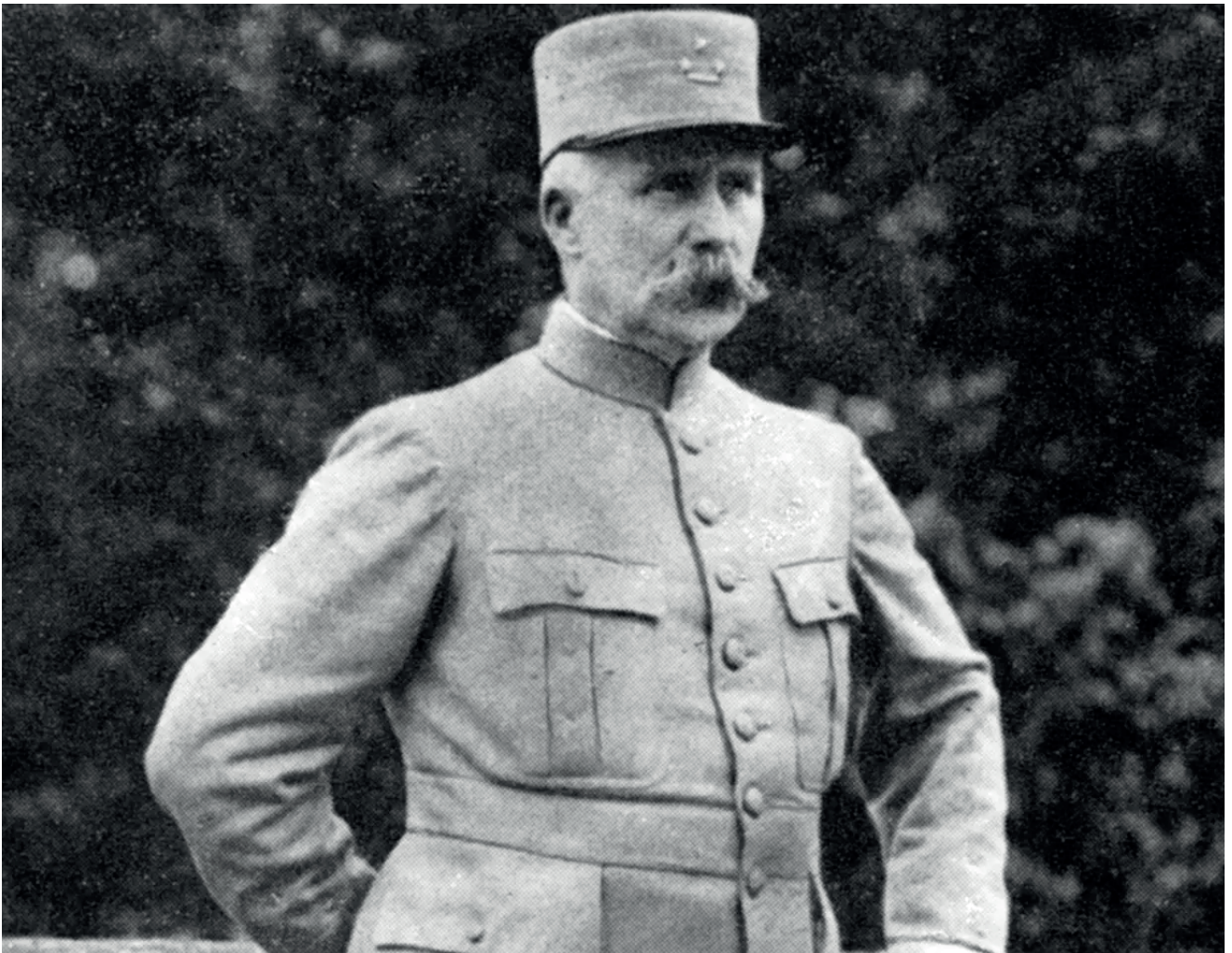
Bien entendu, les bien-pensants actuels insistent sur deux volets qui caractérisent la politique de l'Etat français : racisme et fascisme. C'est pertinent sur la forme, beaucoup moins sur le fond dans la mesure où c'est ignorer l'Histoire. Au début du XXème siècle, les Français étaient majoritairement antisémites ; mes exemplaires du Pèlerin de la fin du XIXème considèrent le juif comme le diable et le docteur Goebbels aurait applaudi à cette lecture. Ce racisme n'était pas actif, comme chez les nazis, mais il considérait le juif comme une aberrance regrettable dans un pays chrétien, et il est peu probable que Philippe Pétain ait échappé à cette opinion. Pour le fascisme, c'est un peu moins évident dans la mesure où l'Etat français constituait un régime d'exception lié à la guerre. Il est néanmoins certain que le maréchal Pétain et son entourage privilégiaient un état fort et déterminé qui n'a que peu de liens avec la démocratie ; il est également vrai que les années 30 ont connu, dans tous les pays européens, une poussée anti-démocratique remarquable, tant à l'extrême



gauche qu'à l'extrême droite, ce qui a induit l'alliance du parti communiste français avec les nazis allemands en 1939 et même après la défaite et l'occupation, le PCF devenant ainsi le premier collabo. Ce n'est qu'en 1941 que les communistes ont participé à la résistance, non pour défendre leur pays mais pour obéir à leur chef Staline agressé par Hitler. C'est dommage qu'on oublie aussi facilement certains points de l'histoire. Par ailleurs, alors qu'aujourd'hui encore la majorité des Etats musulmans se déclarent antisémites et fonctionnent avec un régime théocratique absolument intolérant, leurs représentants sont considérés avec respect, y compris en France et en particulier parmi les bien-pensants qui haïssent Pétain. Cherchez l'erreur.

Quoi qu'il en soit, il existe deux Philippe Pétain forts différents : avant et après 1940. Le premier est un chef militaire remarquable, intelligent, perspicace, qui

a bien mérité de la patrie. Le second est un vieillard buté, aveugle et sourd, qui a sali son nom en s'engageant dans les voies inacceptables de la trahison qui ne pouvaient aboutir qu'à la catastrophe, quelle que soit l'issue de la guerre. Il n'existe aucune explication rationnelle pour cette évolution inconcevable. L'âge peut constituer une piste : en 1914, il avait 58 ans ; en 1940, 84 ans. Mais tous les hommes âgés ne succombent pas dans l'inconscience et aucun symptôme ne permet de diagnostiquer une dégénérescence quelconque. Nous ne nous permettrons donc aucune hypothèse, laissant à chacun le soin de se forger une conviction ou d'accepter que l'être humain constitue toujours une insondable source de questionnement.





CAMPAGNE DE 1815 – (Première partie)

Par le Général (2s) Jean THEVENY

1. Prolégomènes

Débarqué le 1er mars 1815 à Golfe Juan, Napoléon s'installe aux Tuileries le 20 mars après un parcours de reconquête pacifique de 20 jours. Une de ses principales activités est de reconstruire rapidement une armée impériale capable de s'opposer à une invasion des alliés. Cette mesure est sage puisque, les 13 et 25 mars, les délégués des puissances européennes réunis en congrès à Vienne le déclarent hors la loi. Ce n'est que le 12 mai que les puissances alliées déclarent officiellement la guerre à la France impériale. Il s'agit donc pour l'empereur de réussir à constituer son armée dans les meilleurs délais, quelle que soit la stratégie qu'il décidera.

Il n'avait que deux options : soit la défense du territoire, en tentant de battre successivement les armées ennemies qui se présenteront, soit l'attaque en allant chercher le contact hors des frontières. C'est la seconde option qu'il choisit. Il serait fort imprudent d'avancer un avis sur la pertinence de l'une et l'autre option : la défense du territoire national pouvait motiver la population en suscitant une levée en masse spontanée, mais elle pouvait également décourager profondément, comme en 1814 ; l'attaque à l'extérieur pouvait caresser l'orgueil national en cas de victoire, mais également provoquer des défections contre « l'ogre assoiffé de sang ». N'oublions pas que le pouvoir tout neuf de l'empereur résulte d'un coup d'Etat puisqu'il avait par son abdication délié l'armée et l'administration de tout serment et que les militaires en service venaient de jurer fidélité au roi. La défaite nous interdira à tout jamais de connaître cet avenir inexistant.

La campagne de 1815 a fait l'objet d'une foule de commentaires différents, les écarts étant le plus souvent justifiés par l'analyse des intentions des responsables

qui sont pour la plupart inconnues à l'exception des grandes lignes et qui varient en permanence compte tenu des circonstances. Cette méthode a pour défaut majeur d'accuser gratuitement des officiers, en particulier Ney et Grouchy qui semblent pourtant avoir exécuté des ordres en s'impliquant au maximum. Nous tenterons donc d'éviter toute dérive d'imagination en relatant les faits.

2. Préludes à la campagne de 1815

La campagne de 1815 débute le 15 juin. La nouvelle armée impériale a donc été constituée en moins de 90 jours avec les efforts conjugués de l'Empereur et du maréchal Davout, ministre de la guerre. C'est un exploit car il fallait réunir, réorganiser, réarmer des troupes démobilisées ou disséminées sur tout le territoire. On parle généralement d'une armée portée à l'effectif de 170 000 hommes composée essentiellement d'anciens soldats des dernières campagnes dont beaucoup n'étaient que peu expérimentés et de recrues. La Garde seule a pu retrouver ses structures anciennes, bien qu'incomplètes ; les autres formations sont issues de régiments existants ou nouvellement créés qui devront manœuvrer au sein de grandes unités qui ne possèdent aucune tradition. Une caractéristique : seuls les partisans inconditionnels de l'empereur ont rejoint et la troupe ainsi que les officiers d'encadrement sont totalement dévoués ; il n'en va pas de même avec les plus hauts gradés qui ont perdu la foi en 1812 et dont la majorité a dû se plier à la décision des soldats. Il est important de comprendre que l'enthousiasme des uns ne compense pas le manque d'expérience général et la volonté douteuse de quelques autres.

En juin 1815, les forces théoriques disponibles des alliés sont évaluées entre 500 et 600 000 hommes. Mais le plus grand nombre est soit éloigné, soit en cours de



constitution : c'est le cas de l'armée Russe, de l'armée Autrichienne et des contingents des principautés allemandes. Seules deux armées sont constituées : l'armée anglo-hollandaise commandée par le duc de Wellington évaluée à 110 000 hommes et l'armée prussienne commandée par le feld maréchal Blücher forte de quelques 130 000 hommes. La première armée est peu cohérente puisque composée d'un tiers de Britanniques débarqués en catastrophe, de soldats hollandais et belges (le royaume de Hollande reconstitué en 1814 inclut la Belgique) et de soldats allemands ; de plus, son chef est expérimenté mais prudent, et il doit collaborer avec le prince d'Orange, commandant en chef des troupes hollandaises, ce qui constitue une difficulté. En revanche, l'armée prussienne est cohérente (même si elle comprend des unités saxonnes et westphaliennes), soudée et commandée par le maréchal « Vorwärtz » (en avant !) réputé pour son impétuosité et son acharnement. Grossièrement, l'armée anglo-hollandaise est répartie autour de Bruxelles et l'armée prussienne s'échelonne entre Charleroi et Namur.

C'est donc en toute logique que l'Empereur rassemble sur la frontière Belge une armée évaluée à 125 000 hommes dans le but de faire face à la menace la plus pressante. C'est également avec pertinence qu'il divise ses forces en trois corps avec ordre de joindre Charleroi en empruntant trois itinéraires différents :

- A gauche (au nord) la colonne du maréchal Ney composée dans l'ordre de marche du IIème corps du général Reille (25 000 hommes), suivi par le 1er corps du général Drouet d'Erlon (21 000 hommes) avec les divisions de cavalerie Pire (1 800 hommes) et le corps de Kellerman (3 400 hommes).

- Au centre la colonne commandée directement par l'Empereur composée de la cavalerie du général Pajol, du IIIème corps du général Vandamme (20 000 hommes), de la Garde impériale (20 000 hommes), du VIème corps du général Lobau (10 000 hommes) et des cavaliers de Grouchy (9 500 hommes)

- A droite (au sud) la colonne du général Gérard composée du IVème corps (15 000 hommes) et de la division de cavalerie du général Delort.

L'armée se met en route le 15 juin :

- La colonne du maréchal Ney démarre vers 16 heures de Solre-sur-Sambre et il marche en tête avec les chasseurs et lanciers de la Garde. Il évite Charleroi

en longeant le nord de la ville, via Marchienne, et arrive à Gosselies (8km au nord-est de Charleroi) où il fait reculer des unités prussiennes. Vers 17 heures, il est à Frasnes (9km au nord de Gosselies) où il fait reculer un bataillon du régiment de Nassau qui se replie sur le carrefour des Quatre-Bras (croisement des routes de Bruxelles à Charleroi et de Nivelles à Namur). Ney ne dispose au soir du 15, vers 21 heures, que de la cavalerie de la Garde et d'un bataillon de la division du général Bachelu (IIème corps de Reille) ; l'ensemble bivouaque à Frasnes à proximité des Quatre-Bras. Wellington ordonne à 22 heures un mouvement vers le sud-est qui sera exécuté sans enthousiasme.

- Au centre la colonne de l'Empereur part en fin de matinée de Beaumont et se dirige directement vers Charleroi en passant par Marcinelle. La ville est prise sans combat par la cavalerie vers 13 heures, mais l'infanterie de Vandamme n'arrive que vers 15 heures. Les Prussiens ont reçu l'ordre de retraiter sur Fleurus afin de se regrouper.

- Le IVème corps (colonne Gérard) ne quitte Philippeville qu'en début d'après-midi et n'atteint Châtelet qu'au début de la nuit. Le général de Bourmont, commandant la 1ère division, déserte au cours du déplacement, ce qui affecte le moral des troupes.

Quelle est la stratégie de l'Empereur ?

Cette question fondamentale n'intervient qu'ici car il était nécessaire de connaître l'armée et ses déplacements pour mieux l'apprécier. Le lecteur aura pu remarquer que la colonne confiée au maréchal Ney représente une petite armée qui regroupe 40% des effectifs totaux. Par ailleurs, le maréchal néglige Charleroi pour se diriger en droite ligne sur le carrefour des Quatre-Bras. Cela signifie qu'il a reçu l'ordre de prendre contact avec l'armée anglo-hollandaise. Ici, il existe un mystère : Ney a-t-il reçu dès le départ l'ordre d'attaquer l'armée de Wellington et de s'emparer des Quatre-Bras ou devait-il simplement constituer une sécurité pour l'armée principale en s'opposant et en retardant toute progression anglaise ? Le seul point certain, c'est qu'il reçoit le lendemain 16 juin vers 11 heures l'ordre formel de l'Empereur d'attaquer et de s'emparer du carrefour. Nous pourrions constater au cours de ce récit que les historiens ont décidé de jeter l'opprobre sur les adjoints en épargnant l'Empereur ; c'est ainsi que Ney et Grouchy seront accusés de tous les maux alors qu'ils n'ont fait que se conformer aux ordres et s'adapter aux circonstances, lesquelles



étaient particulièrement complexes pour Ney qui prenait au débotté un commandement de troupes à peine formées et non réunies.

La stratégie imaginée par l'Empereur avait donc pour but d'ouvrir deux fronts à la fois, contre les deux armées présentes, au lieu de concentrer ses forces contre la menace la plus redoutable représentée par les Prussiens. C'est une erreur considérable qui sera fatale, c'est aussi une violation du principe de l'économie des forces que Napoléon avait contribué à créer lors de ses premières campagnes. Dès le départ, on peut constater que le chef de guerre n'est plus ce qu'il fut.

On pourra objecter avec raison que, lorsque l'ennemi est représenté par deux armées distantes de moins de 20 km, il est nécessaire de se couvrir contre l'une pour tenter de détruire l'autre. Mais une couverture n'a jamais constitué un second front. Compte tenu des circonstances, l'Empereur devait tenir dans sa main un maximum de forces, alors qu'il les a divisées. Pour être encore plus précis, les ordres donnés aux adjoints sont soit incompréhensibles, soit irréalisables. Pour ce qui concerne Ney, l'Empereur lui commande de s'emparer à tout prix du carrefour des Quatre-Bras puis... de se porter sans délais à Ligny pour envelopper les troupes prussiennes ! A quoi sert de combattre pour emporter un carrefour qu'on doit abandonner immédiatement ? Comment réaliser cet exploit lorsqu'on est en grave infériorité numérique ?

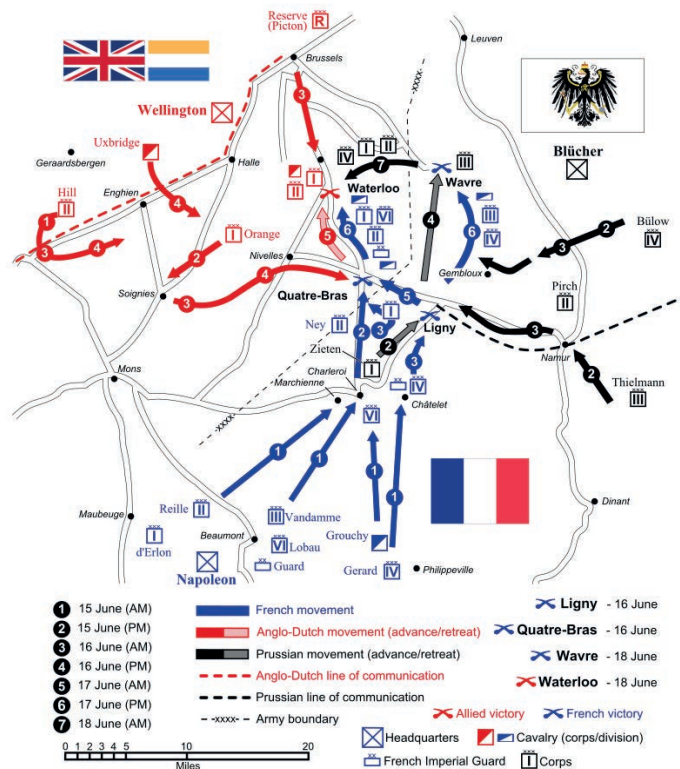
L'armée impériale de 1815 était une armée improvisée constituée d'unités en grande partie privées de cohésion : c'est important de s'en pénétrer car cela explique les multiples erreurs et maladroites qui ont émaillé cette malheureuse campagne. Cette armée n'avait ni les effectifs, ni l'expérience, ni l'organisation nécessaire pour mener des combats loin du général en chef. Elle ignorait les fondamentaux tactiques les plus évidents (utilisation de l'artillerie notamment, mais également de l'infanterie et de la cavalerie), elle s'empetrait dans ses déplacements, elle était privée de transmissions efficaces, elle ignorait la nécessité du renseignement ; plus grave encore si c'est possible : elle n'était pas réellement commandée.

Le général en chef Napoléon avait ses coutumes : il étudiait longuement le terrain, couché sur des cartes étalées sur le sol, et plaçait des petites figurines en interrogeant parfois les officiers géographes. Lorsqu'il avait pris sa décision, il dictait ses ordres au maréchal

Berthier. Berthier était un piètre tacticien, mais il avait l'art de saisir la volonté du chef parfois brouillonne, et de la traduire en ordres clairs qu'il veillait à diffuser à tous les échelons du commandement et des services. Il était un parfait chef d'état-major et surtout le seul capable de s'entendre avec l'Empereur. En 1815, Berthier est mort et son poste est attribué au maréchal Soult, excellent chef de guerre incapable de le remplacer dans cette fonction si particulière. Il en résulte que les ordres issus de l'état-major impérial pouvaient être erronés, déformés, incompréhensibles, ou simplement n'aboutir jamais à leurs destinataires.

La Grande Armée était physiquement et psychologiquement morte en 1812. Le courage, la détermination, l'esprit de sacrifice de la troupe est inutile si nul n'organise les combats de façon satisfaisante. Quoiqu'il en soit, le 16 juin 1815, deux batailles vont être livrées, respectivement au Quatre-Bras par Ney et à Ligny par l'Empereur.

(À suivre)





MISE AU POINT DU GÉNÉRAL JEAN CLAUDE LAFOURCADE SUITE À LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT MACRON DU 4 AVRIL 2024

Par le Général (2s) Jean Claude LAFOURCADE

« La France aurait pu arrêter le génocide avec ses alliés occidentaux et africains mais n'en a pas eu la volonté » (Pdt Macron)

En tant qu'ancien commandant de l'opération Turquoise je peux témoigner que la France a eu la volonté de rétablir la paix et d'arrêter le génocide au Rwanda.

Dès le début de l'agression du Rwanda par le FPR tutsi, le Président Mitterrand a eu la volonté constante de rétablir la paix et de mettre fin au conflit en imposant des négociations au Président Hutu Habyarimana. Les accords d'Arusha en 1993 ont permis d'arrêter les combats et d'instituer un partage du pouvoir avec l'installation d'un bataillon du FPR à Kigali. Une force de l'Onu de 2.500 hommes, la Minuar, a été mise en place pour contrôler ces accords. Tous les soldats français ont alors quitté le Rwanda.

L'attentat sur l'avion du Président rwandais le 6 avril 1994 a été l'événement déclencheur des massacres et du génocide. L'ONU, sous la pression des occidentaux et du FPR, a alors inexplicablement retiré l'essentiel des troupes de la Minuar alors qu'elle aurait pu arrêter les massacres. Comment ne pas penser que les américains et les britanniques voulaient laisser le champ libre à Kagame dans sa conquête du pouvoir. En effet ces occidentaux, lorsque les massacres ont pris de l'ampleur, ont refusé d'intervenir. C'est la France la première qui, dès le mois de mai, reconnaît un génocide et décide d'une intervention avec la Force Turquoise sous mandat de l'ONU malgré l'opposition du FPR et de la Minuar. Aucun de ses « alliés occidentaux » ne s'est joint à elle.

L'opération Turquoise a été la manifestation de la volonté de la France d'arrêter le génocide et le nier n'est pas acceptable pour les soldats qui ont rempli cette mission difficile avec courage et honneur. Mais les blocages des américains à l'Onu n'ont permis l'intervention Turquoise qu'au mois de juin, laquelle, bien que tardive, a arrêté le génocide et sauvé plus de 15.000 vies rwandaises.

Pourquoi refuse-t-on de s'interroger sur l'absence de volonté des occidentaux d'arrêter le génocide alors que la France était la plus mal placée pour le faire compte tenu de ses accords de coopération précédents avec le Rwanda ?

LES BRÈVES

Par le Capitaine de vaisseau (H) Gérard GUILLAUME

Déclaration de biens immobiliers : quelles sont les modalités en 2024 ?

Depuis l'année dernière, si vous êtes propriétaire vous devez indiquer à l'administration fiscale, pour chacun des locaux que vous possédez, à quel titre vous l'occupez (habitation principale ou secondaire) et l'identité des occupants si vous n'habitez pas vous-même dans le logement.

Si vous avez effectué cette déclaration d'occupation en 2023, vous ne devez en faire une nouvelle qu'en cas de changement de situation.

Vous pouvez indiquer à l'administration fiscale, à tout moment de l'année, un changement de situation concernant un bien immobilier dont vous êtes propriétaire. Par exemple :

- un changement de locataire ;
- un bien devenu inoccupé ;
- un logement qui n'est plus votre résidence principale ;
- l'achat d'un nouveau bien.

Afin de rappeler aux propriétaires l'obligation de déclarer tout changement, un questionnaire a été mis en place à la fin du parcours de **déclaration des revenus en ligne** ; vous devez obligatoirement y répondre avant de signer votre déclaration.

Lorsque vous êtes propriétaire, vous devez y indiquer si un changement d'occupation a eu lieu au sein d'un de vos biens immobiliers. Si c'est le cas, et si vous n'avez pas encore déclaré le changement en question, vous êtes automatiquement dirigé vers le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » après la signature de votre déclaration des revenus. Ce service est par ailleurs accessible directement depuis votre espace personnel sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

En revanche, si vous avez effectué une déclaration d'occupation en 2023 et qu'aucun changement de situation ne s'est produit depuis, vous n'avez pas à en faire une nouvelle.

Rappel

La déclaration d'occupation permet à l'administration fiscale de vérifier les biens immobiliers pour lesquels les propriétaires doivent s'acquitter de :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- la taxe d'habitation sur les logements vacants ;
- ou la taxe sur les logements vacants.

Quelle est la date limite pour déclarer un changement ?

Si un changement de situation est intervenu entre le 2 janvier 2023 et le 1er janvier 2024 au sein d'un de vos biens immobiliers, vous devez le déclarer avant le 1er juillet 2024.

En cas de difficultés pour utiliser les outils numériques, vous pouvez désormais remplir un formulaire papier. L'administration fiscale vient de mettre en place un formulaire intitulé « déclaration d'occupation des locaux par le propriétaire », accompagné d'une note explicative pour vous aider à effectuer cette démarche.

Si vous avez malgré tout besoin d'assistance pour remplir votre déclaration, vous pouvez contacter le 08 09 401 401 (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h30 à 19 h. Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans un service des impôts ou un espace France services.

À savoir

Si vous ne respectez pas les obligations de déclaration concernant les biens immobiliers dont vous êtes propriétaire, vous encourez une amende de 150€ par local pour lequel les informations requises n'ont pas été communiquées à l'administration fiscale.

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Publié le 19 avril 2024



Obligation alimentaire envers le parent ou le grand-parent : Suppression dans certains cas

Un parent ou un grand-parent qui n'est plus en mesure d'assurer ses besoins peut solliciter une aide auprès de ses descendants : on parle d'obligation alimentaire. La loi « bien vieillir », publiée au Journal officiel du 9 avril 2024, la supprime dans certains cas. L'obligation alimentaire constitue **l'obligation d'aider une personne de sa famille** si celle-ci n'est plus en mesure d'assurer ses besoins (se nourrir, se loger, financer des soins médicaux, etc.). Cette aide peut être :

- en nature (logement gratuit ou nourriture, par exemple)
- matérielle (une pension versée en argent, par exemple)

Un ascendant (parent, grand-parent, arrière-grand-parent, etc.), qui est dans le besoin, peut réclamer cette obligation alimentaire à l'un de ses descendants (enfant, petit-enfant, etc.). Cette obligation s'applique aussi aux **gendres et belles-filles** à l'égard de leurs beaux-parents.

Cette aide varie en fonction des besoins et des ressources de l'obligé alimentaire, c'est-à-dire celui qui va financer les besoins de ses ascendants.

bien vieillir » : suppression de l'obligation alimentaire pour certains descendants

La loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie vient supprimer cette obligation dans certains cas.

Ainsi, elle ne s'applique plus pour :

- les enfants qui ont été retirés de leur milieu familial avant leurs 18 ans et pendant une période d'au moins 36 mois cumulés ;
- les enfants d'un parent condamné comme auteur, co-auteur ou complice de crime sur l'autre parent ;
- les enfants d'un parent condamné comme auteur, co-auteur ou complice d'agression sexuelle sur l'autre parent ;
- les petits-enfants dans le cadre **d'une demande d'aide sociale à l'hébergement (ASH)** pour l'un des grands-parents.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations concernant l'obligation alimentaire sur la fiche Service-Public.fr dédiée.

Source :

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Publié le 19 avril 2024

Formulaire de demande d'aide départementale
BLIGATION ALIMENTAIRE

Formulaire destiné à l'évaluation de l'aide alimentaire pouvant être apportée à la personne pour laquelle l'aide est demandée.
Cet imprimé devra être retourné de toute urgence au Centre Communal d'Action Sociale du

bénéficiaire éventuel
Le Maire, Président du C.C.A.S de _____
Prié Monsieur Le Maire, Président du C.C.A.S de _____
de bien vouloir faire remplir d'urgence la présente formule par l'intéressé et donner son avis
sur les renseignements fournis et sur les possibilités de celui-ci de venir en aide au
bénéficiaire éventuel.

Coût d'hébergement ou de repos en 2024



Avec France Identité, générez des justificatifs d'identité à usage unique

Ouverture d'un compte en banque, constitution d'un dossier de location... de nombreuses démarches peuvent nécessiter de justifier de votre identité. Depuis votre téléphone, l'application France Identité vous permet de créer des justificatifs d'identité à usage unique en quelques clics !

Depuis le 14 février 2024, l'application France Identité est disponible pour tous. Elle vous permet de créer une version dématérialisée de votre carte d'identité et de votre permis de conduire. Il s'agit d'un dispositif facultatif. La version numérique ne remplace pas la version physique de votre document.

En numérisant votre carte d'identité, vous pourrez :

- créer des justificatifs d'identité à usage unique ;
- utiliser France Identité pour vous identifier sur FranceConnect.

Comment créer un compte France Identité ?

Pour créer un compte sur l'application France Identité, vous devez remplir quelques conditions :

- être majeur ;
- disposer d'un téléphone compatible avec l'application France Identité ;
- disposer d'une nouvelle carte nationale d'identité petit format (déployée depuis 2021).

À noter

En cas de doute, vous pouvez vérifier la compatibilité de votre téléphone à l'application sur le site de France Identité.




Si vous remplissez toutes ces conditions, vous pouvez télécharger l'application France Identité sur votre Android ou sur votre iPhone.

Vous pouvez ensuite enregistrer votre carte d'identité sur votre téléphone. Les instructions apparaissent à l'écran. En cas de besoin, un tutoriel vidéo proposé par France Identité explique la démarche pas à pas.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE France Identité BETA

Gardez la maîtrise de vos données d'identité.

-  Prouver votre identité sans divulguer toutes vos données
-  Remplacer vos identifiants et mots de passe.
-  Empêcher l'usurpation de votre identité

Comment générer un justificatif d'identité à usage unique avec l'application France Identité ?

Générer un justificatif d'identité à partir de l'application France Identité limite le risque d'usurpation de votre identité. Il remplace les photocopies recto-verso de votre titre d'identité.

Pour obtenir un justificatif d'identité à usage unique, il faut :

- vous rendre sur l'application France Identité ;
- cliquer sur « Créer un justificatif d'identité » ;
- renseigner le destinataire de votre justificatif d'identité ;
- sélectionner la date limite d'utilisation du justificatif, selon les durées de validité proposées par l'application ;
- indiquer le motif, si besoin ;
- cliquer sur continuer et saisir votre code personnel ;
- se munir de sa carte d'identité et effectuer une lecture sans contact.

Quand vous générez un justificatif d'identité, vous obtenez un document signé électroniquement par le ministère de l'Intérieur. Le justificatif est généré au format PDF. Vous pouvez l'enregistrer et le partager selon le moyen attendu par le destinataire (sms, email...).

Attention

Le dispositif étant récent, France Identité précise que l'acceptation du justificatif est soumise à la volonté du destinataire.

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Publié le 27 mars 2024



TROUBLE ANORMAL DE VOISINAGE La notion davantage encadrée

Un nouvel article du Code civil mentionne le principe d'une responsabilité pour trouble anormal de voisinage. Une personne à l'origine d'un désagrément de ce type peut donc être sanctionnée.

Sa responsabilité peut cependant être écartée si le trouble anormal en question provient d'une activité agricole qui est conforme aux lois et qui existait avant l'installation de la personne qui se plaint.

Jusqu'à-là, la notion de « trouble anormal de voisinage » était présente dans des décisions de justice, notamment de la Cour de cassation, mais absente des codes juridiques. La loi du 15 avril 2024 visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels a fait entrer ce principe dans le Code civil.

Il y est ainsi indiqué qu'un propriétaire, locataire ou occupant à l'origine d'un trouble (bruits, odeurs...) excédant les inconvénients normaux du voisinage est responsable de plein droit du dommage provoqué. Il est donc possible d'entreprendre, selon la situation, différentes démarches pour faire cesser ces nuisances, par exemple :

- faire appel à un commissaire de justice pour qu'il établisse un ou plusieurs constats ;
- contacter la police ou la gendarmerie pour faire constater le désagrément occasionné ;
- effectuer une tentative de règlement amiable ;
- recourir à un juge en cas d'échec de la tentative de règlement amiable.



Dans quels cas la notion de trouble anormal de voisinage ne s'applique pas ?

La loi du 15 avril 2024 prévoit un cadre spécifique pour les activités agricoles. Ainsi, la notion de trouble anormal de voisinage ne peut pas être retenue s'il s'agit d'activités agricoles :

- qui sont conformes aux lois et aux règlements ;
- et qui existaient avant l'installation de la per-

sonne qui se plaint du trouble anormal.

Pour que la notion de trouble anormal ne soit pas retenue, il est par ailleurs nécessaire que l'activité agricole en question se déroule :

- avec la même intensité qu'avant l'arrivée de la personne qui se plaint ;
- ou dans des conditions nouvelles qui ne sont pas à l'origine d'une aggravation du trouble anormal ;
- ou dans de nouvelles conditions résultant d'une mise en conformité avec une loi ou une réglementation.

La responsabilité d'un agriculteur pour trouble anormal de voisinage peut également être écartée lorsque la nature, ou l'intensité, de son activité a certes été modifiée, mais de façon peu importante (légère diversification, augmentation modeste du nombre d'animaux...).

Toutes ces dispositions concernent notamment :

- les chants et cris d'animaux présents dans un élevage ;
- l'odeur du fumier ;
- le son des engins agricoles.

Au-delà des spécificités du monde agricole, la loi du 15 avril 2024 précise que, quelle que soit la nature de l'activité, la responsabilité pour trouble anormal de voisinage ne peut pas, de la même manière, être retenue si l'activité en question :

- préexistait à l'installation de la personne qui se plaint ;
- est conforme à la législation et à la réglementation ;
- se poursuit dans les mêmes conditions qu'avant l'installation de la personne qui s'estime lésée, ou dans des conditions nouvelles qui ne sont pas à l'origine d'une aggravation du trouble anormal.

Rappel

La loi du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises avait introduit dans le code de l'environnement le fait que « les sons et odeurs » sont des caractéristiques des espaces et milieux naturels. Il était précisé dans cette loi que : « dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport examinant la possibilité d'introduire dans le code civil le principe de la responsabilité de celui qui cause à autrui un trouble anormal de voisinage. Il étudie les critères d'appréciation du caractère anormal de ce trouble, notamment la possibilité de tenir compte de l'environnement ».

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Publié le 25 avril 2024



COPROPRIETES : De nouvelles dispositions visant à améliorer leur fonctionnement

S'agissant des copropriétés, la loi « Habitat dégradé » du 9 avril 2024 prévoit notamment : une simplification du recours à l'emprunt collectif pour financer des travaux de réparation, d'amélioration ou d'entretien d'un immeuble ; ainsi qu'une obligation pour les syndicats d'informer les occupants et propriétaires d'un immeuble lorsque celui-ci est touché par une procédure de lutte contre l'habitat indigne.

La loi du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement comporte plusieurs mesures relatives aux copropriétés. Ces dispositions portent entre autres sur :

- les travaux réalisables et le financement de ceux-ci ;
- les informations devant être délivrées aux copropriétaires ;
- la procédure de recouvrement de charges impayées par un copropriétaire.

Des mesures sur les travaux pouvant être engagés dans une copropriété

Chaque copropriétaire a désormais la possibilité de **faire réaliser, à ses frais, des travaux d'isolation thermique** concernant la toiture ou un plancher, y compris s'ils sont de nature à affecter les parties communes de l'immeuble. Ces travaux ne doivent pas porter atteinte :

- à la structure de l'immeuble ;
- à la sécurité et à la salubrité du bâtiment ;
- aux éléments d'équipements essentiels de l'édifice ;
- aux modalités de jouissance des parties privatives d'autres copropriétaires.

Par ailleurs, la loi « Habitat dégradé » assouplit les conditions dans lesquelles une assemblée générale de copropriétaires peut décider de **recourir à un emprunt collectif**. Une copropriété peut souscrire ce type de prêt, au nom du syndicat des copropriétaires, pour financer la réalisation de travaux de réparation, d'amélioration ou d'entretien d'un immeuble. Un tel emprunt ne devra plus forcément être adopté à l'unanimité en assemblée générale. Il pourra être adopté à la majorité (selon les mêmes règles déjà applicables pour le vote des travaux que l'emprunt permet de financer).

Un copropriétaire peut refuser de participer à l'em-

prunt. Il doit alors indiquer son refus explicitement au syndic, au maximum 2 mois après la notification du procès-verbal de l'assemblée générale ; et il doit verser la totalité de la part du prix des travaux qui lui revient, au maximum 6 mois après la notification de ce procès-verbal.

Une autre évolution : il est désormais possible de convoquer, dans un délai de 3 mois, une nouvelle assemblée générale **pour voter un projet de travaux de rénovation énergétique** ayant recueilli moins du tiers des voix de tous les copropriétaires lors d'un premier suffrage. Pour être retenu, le projet doit alors [recueillir la majorité des voix exprimées par les copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance](#).

Des dispositions concernant les informations données aux copropriétaires

Un syndic a désormais l'obligation d'informer les occupants et propriétaires d'un immeuble lorsque celui-ci est touché par une **procédure de lutte contre l'habitat indigne**. Cette information permet à chacun de prendre conscience et connaissance des risques. Ce type de procédure peut en outre générer des droits pour les locataires (suspension du loyer, hébergement ou relogement pendant ou à l'issue des travaux effectués...).

La loi « Habitat dégradé » prévoit, par ailleurs, qu'un syndic peut désormais transmettre aux copropriétaires les courriers de notification ou de mise en demeure **de manière dématérialisée**, sans nécessairement avoir reçu leur accord explicite pour effectuer les envois ainsi. Le syndic doit en revanche les informer qu'ils peuvent continuer à recevoir ces informations par courrier postal s'ils le souhaitent.

Enfin, lorsque **la résiliation du contrat de syndic** vient d'une demande du conseil syndical, le syndic doit désormais convoquer une assemblée générale au maximum 2 mois après la première présentation de la lettre recommandée, si le président du conseil syndical en exprime le souhait. Si cela n'est pas fait, le président du conseil syndical peut alors convoquer lui-même l'assemblée générale.

À noter

La loi « Habitat dégradé » ajoute une nouvelle situation pour laquelle un syndic n'a pas besoin d'une autorisation préalable d'un juge pour procéder au [recouvrement d'une créance auprès d'un copropriétaire](#). Désormais, cela est également possible pour un défaut de paiement des provisions exigibles au titre du budget prévisionnel de la copropriété.

Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Publié le 22 avril 2024 -



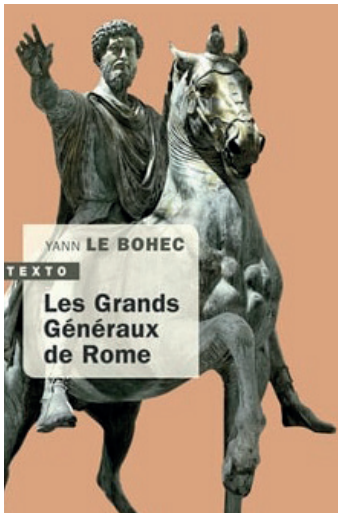


HISTOIRE SECONDE GUERRE MONDIALE

Olivier WIEVIORKA

Cet ouvrage est né d'un constat paradoxal. Si nous croulons a priori sous les livres portant sur la Seconde Guerre mondiale, il existe en réalité peu de grandes synthèses sur le sujet – et aucune de l'envergure de celle que propose Olivier Wieviorka.

Fruit de nombreuses années de travail, elle innove d'abord par son approche globale qui la distingue des classiques anglo-américains qui privilégient les seules opérations militaires. Bien entendu, l'historien aborde tous les fronts : l'Europe évidemment, mais aussi l'Asie-Pacifique (si souvent négligée, en particulier la Chine), l'Afrique du Nord ou encore le Moyen-Orient. Il s'intéresse également à l'ensemble des acteurs (Canadiens, Australiens, Indiens...) et couvre tous les domaines : stratégique, comme il se doit, mais aussi idéologique, économique, logistique, diplomatique... – sans oublier l'histoire sociale et mémorielle habituellement traitée en parent pauvre. Enfin, l'auteur renouvelle largement la matière, souvent un peu datée, en intégrant les recherches les plus récentes dans une démonstration aussi rigoureuse sur le fond que limpide dans la forme.



LES GRANDS GÉNÉRAUX DE ROME

Yann Le BOHEC

Personne n'a jamais consacré un livre aux grands généraux de Rome, car retracer mille ans d'histoire n'est pas entreprise aisée. Ces chefs exceptionnels, qui ont accompagné l'essor de leur patrie, illustrent un art de la guerre qu'ils ont conçu pour une cité sans exemple dans le passé et le présent.

Quelques-uns, toutefois, ont connu des échecs, voire des désastres. Ils n'en avaient pas moins été auparavant de grands généraux, tels Flaminius, Varus ou Valens. Yann Le Bohec décrit leurs hauts faits et leurs exploits, il analyse des campagnes et des batailles, des sièges et des rencontres diverses : Cannes, Actium, la guerre des Gaules... Il retrace aussi le portrait d'hommes comme Scipion l'Africain, César, Auguste, Marc Aurèle et bien d'autres. Ces chefs de guerre, pourtant, ont été injustement décriés par les historiens du XXe siècle. Ils sont réhabilités dans cet ouvrage.

Gilles Kepel

HOLOCAUSTES

Gilles KEPEL

La razzia qui a dévasté, le 7 octobre 2023, l'État juif où 1 140 personnes ont été massacrées, violées, mutilées a été suivie d'une hécatombe lors de l'assaut sur Gaza en représailles, dans lequel ont péri plus de 25 000 Palestiniens.

Ces holocaustes – au sens religieux originel de sacrifices de masse – incarnent la malédiction de la Terre sainte dans notre période tragique. Engrenage de violence et d'aveuglement dont les logiques remontent loin dans l'histoire des deux peuples.

Gilles Kepel montre comment les protagonistes de ce drame entremêlent, dans leurs actes et discours, mystique et politique. À l'islamisme radical du Hamas sunnite et de ses alliés chiites inspirés par l'Iran s'opposent les suprémacistes juifs qui assurent la survie d'un gouvernement Netanyahu aux stratégies ambiguës. Du Yémen au Liban, ce choc exacerbe les tensions régionales et connaît des répercussions mondiales. Il prend l'allure d'une guerre planétaire contre l'Occident et ses valeurs, opposant Apartheid et Shoah. En s'appropriant la notion de « génocide », certains États et organisations se réclament d'un « Sud Global » en lutte contre un « Nord » stigmatisé comme colonialiste et « islamophobe ». L'auteur révèle ici les enjeux majeurs de ce conflit de civilisations.

HOLOCAUSTES



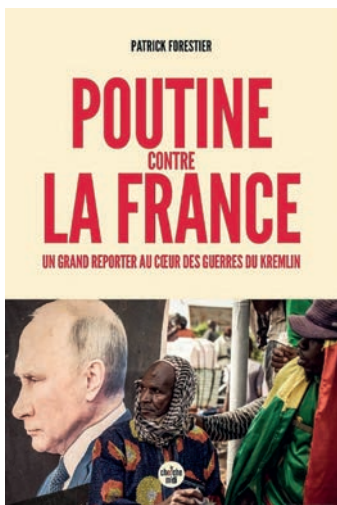


L'AUTRE GUERRE FROIDE ?

Pierre GROSSER

Depuis près d'un quart de siècle, une guerre entre les États-Unis et la Chine est annoncée et redoutée. Elle paraît moins improbable désormais, alors que les rivalités ne cessent de s'exacerber.

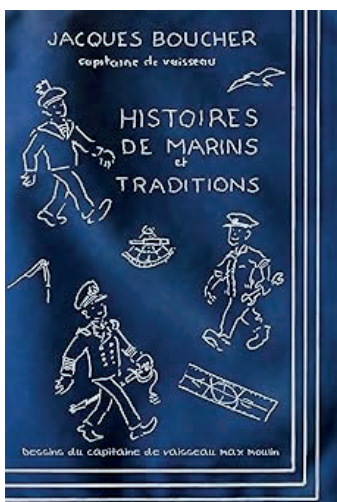
Historien des relations internationales, Pierre Grosser revient sur les rapports qu'ont entretenus les deux pays sur le temps long. Très tendues durant les premières décennies de la guerre froide, qui fut chaude en Asie, ces relations semblaient être durablement sur les rails de la coopération après la normalisation des années 1970. Mais les divergences de vue d'un côté et de l'autre du Pacifique n'ont fait qu'entretenir les tensions, jusqu'à la confrontation actuelle.



POUTINE CONTRE LA FRANCE

Patrick FORESTIER

Une plongée fascinante au cœur de la nouvelle « guerre froide » que Vladimir Poutine mène contre la France. Un récit sans concession qui n'épargne pas les poutinophiles français. Vladimir Poutine aligne désormais ses pions dans le monde entier pour restaurer la grandeur passée de la Russie et affaiblir l'Occident.



HISTOIRES DE MARINS ET TRADITIONS

Jacques BOUCHER

Dans ce second livre, Jacques va nous raconter toutes les bonnes histoires qu'il a pu entendre dans les carrés et les postes d'équipage. On y trouvera aussi celles qu'il a vécues lui-même et qu'il conte souvent avec humour. Des histoires drôles pour certaines, dramatiques pour d'autres qui reflètent, parfois de manière assez pimentée, l'atmosphère et l'ambiance de la vie à bord de nos bâtiments depuis presque cent ans. Des histoires inédites qui font partie de notre mémoire maritime et dont il faut garder une trace pour que les générations à venir puissent s'en réjouir et les transmettre. Ces histoires, il vous les confie telles qu'il les a entendues et vécues, sans aucun maquillage de sa plume.



1^{ère} journée

Le Lieutenant-colonel Demarteau (er), trésorier, a présenté le bilan financier de l'année civile 2023, en insistant sur le déficit structurel conséquence du différentiel entre adhérents et cotisants, soit un peu plus de 1364. La moyenne d'âge de notre association est élevée, et, si un ancien ne paie plus sa cotisation en raison de problèmes de santé, nous le gardons sur nos « tablettes » ; cette démarche justifie à elle seule que notre association soit reconnue d'utilité publique.



Après examen des comptes de l'association, le vérificateur aux comptes, le Colonel (er) Bordage a donné quitus au trésorier.

Ensuite a été présentée l'évolution des effectifs : sans surprise la courbe connaît une descente régulière et continue : 5081 inscrits au 31 décembre 2023.

Le Capitaine de vaisseau Guillaume (er) de la commission sociale a fait un point sur les aides attribuées à nos adhérents.

Le Commissaire en chef de 1^{ère} classe (er) Alain Monier a rendu compte, à bâtons rompus des débats du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Son propos a suscité une grande attention des participants.

Ensuite, le Conseil d'administration en fonction a été réuni et le Vice-amiral Azzis a annoncé les résultats du vote des adhérents ; certains membres ont désiré quitter leurs fonctions : Colonel (er) Gradit ; Contre-ami-



1^{ère} journée (suite)

ral Azzis ; Madame Chandouineau Girardet ; le Général Diamantidis (2s) a annoncé sa démission ; le CC1 classe Bernard n'a pas répondu à la demande concernant son volontariat.

Après retour en amphithéâtre, en présence de tous les adhérents, le Président a clos les présentations en projetant le texte de la motion qui a été adoptée à l'unanimité ; elle sera publiée sur notre site national et remise à nos interlocuteurs (parlementaires nationaux et européens, conseillers régionaux et départementaux, maires...).



Deux nouveaux administrateurs ont été élus : Colonel (er) Boubée ; Lieutenant colonel (er) Hannebicque ; les cinq candidats soumis à renouvellement ont été élus.

Le Conseil a alors procédé à l'élection du Président : Général (2s) Chauvancy ; trois vice-présidents ont été élus : Général Gerbault (2s) ; Lieutenant colonel (er) Ambec ; Capitaine de vaisseau (er) Guillaume ; trésorier : Lieutenant colonel Demarteau (er) ; trésorier adjoint : Commissaire en chef de la marine de 1^{ère} classe (er) Monier. La motion et les résolutions concernant les groupements ont ensuite été examinées.



2^{ème} journée

La deuxième journée a débuté par un rendez vous devant l'arsenal où il fallut se plier aux contrôles drastiques, avec l'habituel non concordance entre la liste et les présents ; finalement après une longue attente, tout fut arrangé et tout le monde fut accepté dans le bus qui nous conduisit auprès du « Jacques Chevallier », un bâtiment ravitailleur de forces construit pour la Marine française.

Mis à l'eau le 29 avril 2022, il a été livré à la Marine nationale le 18 juillet 2023 et poursuivra ses essais à travers un déploiement de longue durée.

Il est baptisé en l'honneur de l'ingénieur militaire Jacques Chevallier. Répartis en deux groupes, la visite nous a permis de prendre connaissance des grandes capacités logistiques de ce bâtiment, un des plus gros de notre marine.





2^{ème} journée (suite)

A l'issue, une présentation des responsabilités du Préfet maritime et des conflits et tensions en méditerranée à été exposée par le CV Sanoner en salle du service historique de la défense.

« · La Méditerranée a une géographie très singulière, comme espace de rencontre de trois continents (Europe, Afrique, Asie) et carrefour de la mondialisation avec des routes maritimes essentielles aux grands acteurs économiques mondiaux (Europe, Asie orientale, Amérique du Nord). Très petit espace maritime (1% des mers du globe) et qui plus est quasi-confiné, elle recèle des ressources précieuses et présente des enjeux économiques et environnementaux très critiques.

· Dans cet espace quasi-confiné, des sources de tension non-étatiques sont très présentes et constituent des défis de sécurité pour toutes les nations qui y ont des intérêts : instabilités sociales et politiques allant jusqu'aux guerres civiles, poussée migratoire, trafics en tous genres notamment de stupéfiants, terrorisme. Tous les ingrédients des crises y sont réunis.

· Les pays riverains sont très disparates et façonnent une carte aux contours très byzantins : presque toute la rive Nord est constituée de membres de l'Union Européenne et/ou de l'OTAN, donc très stable, tandis que la mer Noire est un espace de confrontation autour de la Russie, le Proche-Orient est une «mar-

mite bouillonnante» et le Maghreb est fragmenté et de plus en plus une zone d'interface entre l'ensemble du continent africain et l'Europe.

· Dans ce théâtre se manifestent des antagonismes persistants parfois depuis des siècles, avec des degrés de dureté différenciés : des moins durs comme entre l'Espagne et le Maroc, aux relations tendues et épisodiquement violentes comme entre la Turquie et la Grèce ou Chypre, jusqu'aux conflits de haute intensité comme entre la Russie et l'Ukraine ou entre Israël et ses voisins palestiniens, syriens ou libanais.

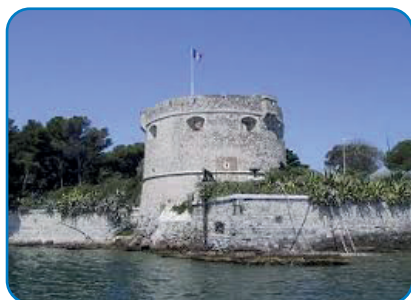
· Tous ces paramètres dessinent un cadre géostratégique compliqué et de haute tension, dans lequel la France a des intérêts majeurs et veille activement à sa sécurité et celle de l'Europe ».

Les agapes finales ont eu lieu dans un restaurant sur le port, dans une excellente ambiance .

Nous tenons tous à remercier le CA Azzis qui a organisé de main de maitre cette AG au soleil, ce qui demande toujours un gros investissement.

Encore bravo pour cette réussite.

DIAPORAMA PHOTOS



RESTITUTION FINANCES 2023

COMPTE DE RÉSULTAT 2023

Produits-Charges: +332 929,11*

Sans le legs : -143 909,72€

- Charges : 234 619,56€

+ 26 612,42 € Par rapport à 2022

- Produits : 567 548,67€

-447 804,24 € Par rapport à 2022

Sans le legs : Produits -29 034,59 €

* Conformément aux règles comptables, la variation positive sur les titres n'a pas été prise en compte

BILAN 2023

Passif-Actif : -332 929,11€*

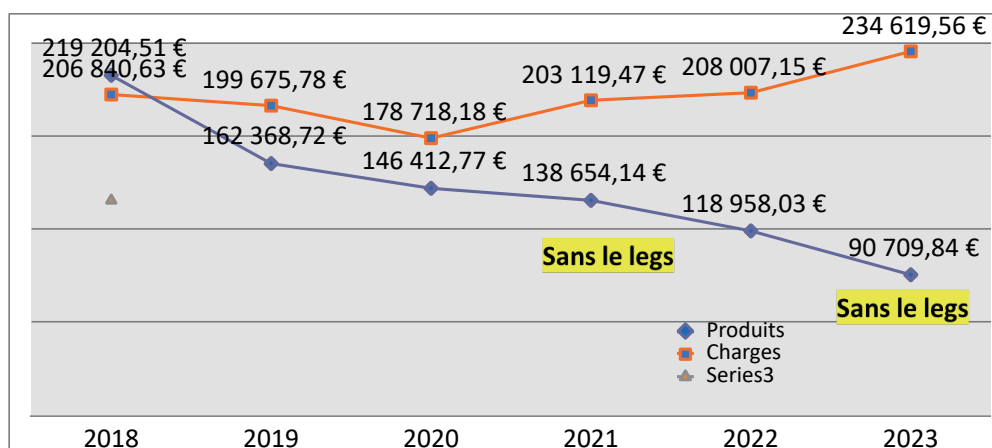
- Actif : 4 482 272,74€

-330 059,86€ par rapport à 2022

- Passif : 4 149 343,63€

- 91 131,96€ par rapport à 2022

EVOLUTION PRODUITS/CHARGES 2023



« charges-produits »

Sans le legs*

2018: -20 123 €

2019: -36 4037 €

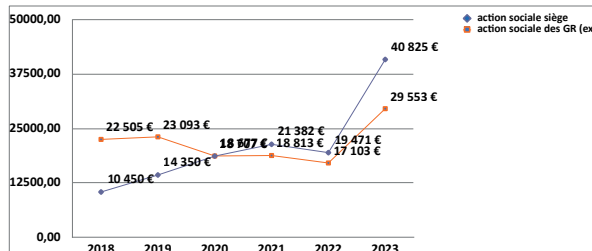
2020: -32 305 €

2021: -64 465 €*

2022: -89 049 €

2023 : -143 910 €*

EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE



6

RAPPORT POUR L'EXERCICE 2023

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le vérificateur aux comptes a effectué le contrôle des comptes de l'association relatifs à l'exercice budgétaire 2023, comme suit :

- Au siège : contrôle mensuel de l'ensemble des opérations (enregistrées via le logiciel SAGE) et de toutes leurs pièces justificatives, vérification de la concordance entre les données comptables « SAGE » et les données des relevés bancaires.

- Pour tous les groupements : contrôle des comptes rendus financiers (CRF) de l'EXTRANET, vérification de la concordance entre les données comptables des CRF et les données des relevés bancaires. Pour ce qui concerne les données « Charges/Produits », « Compte de résultat » et « Bilan », l'action du vérificateur aux comptes a consisté à vérifier la cohérence d'ensemble des données et leur concordance avec les données des relevés bancaires.

Ce rapport présente successivement :

- les éléments essentiels du résultat et du bilan de l'année 2023,
- des points particuliers relatifs à l'utilisation de l'Extranet pour la gestion comptable,
- la conclusion des vérifications réalisées.

I - Les résultats :

En l'absence de LEGS, le compte de résultat 2023 de l'ANOCR présenterait un déficit de 143 910 €. Grâce au legs (476 839 €), le compte de résultat présente un excédent de 332 929 €.

Pour l'essentiel, on remarque :

- Un accroissement des charges à 234 620 € (+ 26 612 € par rapport à l'année précédente)
- Une diminution des produits à 90 7010 € (119 744 € en 2022) soit une différence de 29 034 € par rapport à l'année précédente)

Le nombre d'adhérents et le nombre de cotisations honorées poursuivent leur baisse régulière :

- **Nombre d'adhérents sous statut « actif » : 5 081** (5 526 en 2022, 5916 en 2021)
- **Cotisations honorées : : 3 717 (4 289 en 2022, 4 493 en 2021)**

Avec une cotisation moyenne (hors dons) de 19,52 € (18,65 € pour l'année 2022), on peut estimer le montant des cotisations non-honorées à **26 625 €** (23 070 € en 2022).

Le déficit lié au seul bulletin est, comme en 2022, de l'ordre de 5 000 €. **Deux actions sont de nature à réduire au mieux ce déficit :**

1. Le forçage de la case « abonnement : OUI/ NON » sur la position « NON » au 1er janvier, pour la totalité des adhérents, par action de l'administrateur de l'Extranet ou bien par action des trésoriers, chacun pour son groupement. Ainsi, au 1er janvier il n'y aurait aucun abonné. L'abonnement de l'année prendrait effet dès l'encaissement de la cotisation incluant l'abonnement (avec risque de non réception du 1er bulletin de l'année pour le cotisant trop tardif)

2. Pour chacun des numéros du bulletin considéré isolément, l'envoi à l'imprimeur, par le siège, de la liste de diffusion.

II - Points particuliers/Propositions/Recommandations :

L'utilisation de l'Extranet est généralisée et toujours mieux maîtrisée. L'absence de quelques trésoriers a pour effet indésirable de reporter sur le siège l'enregistrement annuel des cotisations et les mises à jour des fiches individuelles des quelques 780 adhérents alors que **la mise à jour de l'ensemble des données de l'EXTRANET reste essentielle et doit être rigoureusement effectuée. La fiche individuelle de tout adhérent doit être mise à jour en début d'année, que cet adhérent ait, OU NON, envoyé son chèque de cotisation.**

Dans l'hypothèse précédente relative au bulletin, la mise à jour de la case « Abonnement bulletin » doit être réalisée simultanément à la réception et à la mise à l'encaissement des chèques de cotisation.

Aucun adhérent ne doit être supprimé du fichier : le choix proposé dans la case « statut » de l'adhérent le permet.

Le code source du logiciel Extranet fait lui-même l'objet de demandes d'évolutions lorsque son utilisation fait apparaître des améliorations possibles.

III - Conclusion :

L'ensemble des opérations de contrôle effectuées en 2023 permet d'avoir une vue globale satisfaisante sur la tenue et l'exactitude de la comptabilité de l'année.

L'examen annuel des relevés bancaires qui sont comparés aux données SAGE et Extranet sont et restent indispensables à une analyse annuelle de la situation financière de l'ANOCR.

Les documents financiers soumis à votre appréciation lors de cette assemblée générale ordinaire ne comportent pas d'anomalie significative. Ils reflètent bien l'évolution générale de l'ANOCR dans la durée et sa situation financière au 31 décembre 2023.

MOTION ANOCR 2024

1. Le contexte général

Les relations interétatiques en Europe et dans le monde sont à un point de bascule préoccupant. La cohésion nationale elle-même est fracturée en partie en conséquence des conflits en cours mais aussi par la faiblesse des réponses politiques face aux violences de tout type.

Un facteur déterminant leur est en effet commun, celui du recours désinhibé à la violence. Celle-ci s'exerce sur le territoire national par l'usage notamment d'armes de guerre, les agressions contre nos forces de sécurité intérieure et affaiblissant l'Etat dans sa mission de protection des citoyens.

Cette violence s'exerce aussi par la force militaire, intégrée dans la stratégie générale d'Etats visant à affaiblir les occidentaux aussi bien dans leurs dimensions civilisationnelle, géopolitique qu'économique.

Dans notre environnement proche :

- En Europe, après les drames de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, la guerre russo-ukrainienne témoigne du retour de la force militaire comme un moyen d'atteindre un objectif politique. Elle rappelle aussi qu'espionnage, sabotage, ingérence, désinformation, terrorisme sont des instruments de déstabilisation à l'encontre de notre société ;

- Les Etats africains, notamment ceux qui ont connu la colonisation française rejettent le modèle occidental comme un modèle unique, affirment leur souveraineté et leurs particularismes, se tournent à nouveau vers les totalitarismes russe et chinois bien moins regardant sur l'Etat de droit ;

- Enfin, l'éternel affrontement entre Israël et Palestine au Moyen-Orient synthétise à nos frontières européennes l'ensemble des tensions avec leurs implications en particulier pour la société française et finalement pour son homogénéité sans écarter son instrumentalisation par l'islamisme toujours à l'œuvre.

Dans notre environnement plus lointain :

- De nouvelles puissances affichent leur puissance militaire que ce soit au niveau mondial – la Chine veut affirmer sa mainmise à terme sur 90% de la Mer de Chine du Sud et Taïwan -, ou au niveau régional – la Turquie remet en cause les traités de la 1^{re} guerre mondiale ;

- Les Etats-Unis veulent retrouver au moins jusqu'aux élections de novembre leur place de gendarmes du monde, de défenseurs des valeurs démocratiques et de l'économie libérale bien souvent pour leur seul profit ;

- La défense de nos intérêts devient plus ardue d'autant que nos territoires outre-mer sont éloignés de la métropole et sont au contact de ces zones potentielles de conflits notamment dans l'Indo-Pacifique. Les troubles récents en Nouvelle-Calédonie fragilisent encore plus notre pays par la remise en cause du processus démocratique mis en place avec rigueur par nos gouvernements successifs avec trois référendums. Comme sur le territoire métropolitain, l'autorité de l'Etat est battue en brèche et nos gendarmes tués.

Cette situation géopolitique instable, la faiblesse aussi de notre société face aux menaces aussi bien extérieures qu'intérieures, nous appellent la responsabilité de l'Etat dans l'exercice de son autorité jusqu'au recours à la force militaire, devenu à nouveau une option crédible au XXI^e siècle.

Cependant, cette crédibilité n'existe que si l'on dispose de cette force. S'en déposséder ou la rendre insuffisante conduisent à l'acceptation d'ambitions étrangères plus dé-

terminées et moins regardantes sur son usage, cruelle déconvenue des « dividendes de la paix » et amères désillusions devant un monde pas plus sûr depuis la chute du Mur de Berlin.

Dans ce contexte international, il importe que nos Armées puissent agir, soutenues par toutes les forces vives de la Nation éduquées en ce sens : une armée n'est forte que si la société civile la soutient globalement et dans la durée. Cela signifie :

- Une nation résiliente, homogène dans l'acceptation de valeurs communes à réaffirmer sinon aussi à repréciser dans le contexte actuel, confiante en elle-même et dans ceux qui la défendent, en soutien des forces armées dans leurs missions données par le pouvoir politique ;

- Une économie à reconstruire dont celle de l'industrie de défense qui donne la puissance technologique à nos forces armées ;

- Des institutions fortes et respectées, où l'autorité de la loi n'est pas contestée sans conséquences graves pour les contrevenants, où les forces en uniforme peuvent protéger leurs concitoyens et assurer leurs missions en particulier à l'étranger ;

- Des citoyens respectueux de ceux qui portent l'uniforme, la défendent, comprenant la spécificité militaire, hier décrite, qui retrouve aujourd'hui tout son sens face à la guerre et aux crises internes.

2 L'ANOCR, un partenaire utile pour l'Etat et la communauté militaire des officiers et leurs proches

L'ANOCR, association ancienne, interarmées, indépendante, porte toujours par nature son attention sur l'Armée d'aujourd'hui et sur ce que l'Histoire lui a enseigné.

Outre son ancienneté, une association comme l'ANOCR a pour avantage de regrouper des officiers retraités de toutes les armées, lui permettant d'exprimer des positions interarmées au profit de l'ensemble de la communauté militaire, en raison des expériences diverses et longues de ses adhérents dans le domaine militaire, parfois aussi dans la société civile par une seconde carrière.

L'ANOCR a vocation à contribuer à l'amélioration des conditions matérielles de vie des officiers retraités et de leurs proches : vie sociale au niveau des groupements, montant net de la retraite, protection sociale, accompagnement dans la vieillesse (logement, EHPAD, aide aux camarades en santé précaire...), soutien et accompagnement des œuvres sociales des armées (ADO...). Ainsi, par sa présence efficace et appréciée, l'ANOCR est présente et engagée au sein des différentes instances de concertation comme le C.S.F.M., le C.P.R.M. et la C.N.M.S.S. et par ses représentants auprès du corps législatif.

L'ANOCR est liée à la communauté militaire d'active. Toute évolution de la condition militaire des officiers en activité qui pourrait avoir un effet sur les conditions de vie de l'officier retraité et de ses proches impose sa vigilance.

A cet effet, pour répondre aux éventuels besoins nouveaux, elle développe ses capacités d'action pour alerter ou pour agir, y compris en coordination avec les autres associations, afin de défendre les intérêts de ses membres et par extension ceux de la communauté militaire.



Groupement du Gard

Inauguration du Monument aux Morts du 503ème Régiment du Train.



Le commandement du 503 a eu l'amabilité de remercier tous les donateurs en faisant figurer leurs marques de reconnaissance sur des kakémonos placés de part et d'autre du nouveau monument. Belle élégance. L'ANOCR y figurait en très bonne place.



Le 9 avril 2024 a eu lieu sur le site militaire de Garons (Quartier EL PARAS), où est implanté le régiment, l'inauguration d'un monument à la mémoire des soldats décédés en opérations.

Sur sollicitation du commandement du régiment, associations patriotiques et mémorielles, mutuelles « Défense », entreprises locales ont contribué par leurs dons à l'édification de cette stèle du souvenir.

Sur la voie sacrée figure la croix camarguaise qui matérialise désormais l'ancrage territorial du régiment.





GROUPEMENT 66/11

A Narbonne, l'ANOCR était bien représentée aux Monuments aux Morts et à la Stèle Indochine pour le 8 juin 2024, en mémoire des morts en Indochine.



A gauche Guy NOU, Porte drapeau de l'ANOCR 66 et secrétaire du groupement 11-66,

A droite Arthur Arnaud, petit-fils d'Alberte Arnaud, veuve du général de gendarmerie Arnaud, élève pilote de l'aviation civile à Montpellier.



De gauche à droite, le Colonel Christian LATOURNERIE, membre de l'ANOCR, représentant l'EPAULETTE, Madame Christiane de la TEYSONNIÈRE, Présidente de l'Amicale du camp de concentration de Dachau, votre serviteur, Délégué Départemental au retour du dépôt de la gerbe du Comité de Coordination des Associations patriotiques de Narbonne.



De Gauche à droite, le Commissaire Général Pierre SERRA, président du Groupement ANOCR 11-66, son secrétaire et porte-drapeau Guy NOU, votre serviteur, Délégué départemental pour l'Aude, son jeune porte-drapeau Arthur, petit-fils d'Alberte ARNAUD, membre de notre groupement à Narbonne.



REUNION ANNUELLE 2024

(Rhône – Drôme – Ardèche – Loire)

Mesdames, chers camarades,

C'est toujours avec un plaisir renouvelé que j'accueille les participants à notre réunion annuelle en ce vendredi 29 mars 2024. Mais je tiens surtout y associer tous nos camarades que le grand âge ou la maladie ont empêché de se joindre à nous. Nous avons le devoir moral de manifester notre attachement à leur égard, chacun avec nos moyens respectifs, que ce soit par une visite physique mais aussi grâce aux facilités de la communication moderne, que ce soit par téléphone ou courriel. Ce souci des autres doit être une marque de fabrique que notre formation et notre éthique nous font un devoir moral d'assumer.

Après cette adresse, il me revient de terminer avec le rapport moral auquel je donnerai cette année un titre inquiétant : Sommes-nous au bord du précipice ?

L'an dernier, j'avais intitulé mon propos de la façon suivante : Où allons-nous ? en mettant en évidence toutes les interrogations légitimes que la situation du moment pouvait nous suggérer.

Cette année la montée des risques est plus palpable et plus que jamais il faut nous préparer à y faire face tant sur le plan intellectuel voire matériel.

En Europe, plus à l'Est, l'Ours de l'Oural n'est plus l'URSS, mais un décalque non moins inquiétant.

Partout, la Russie teste les capacités et la volonté des Occidentaux dans l'espace, sur les mers, en Afrique, tout est prétexte pour des confrontations « a minima ».

Aux cotés de nos alliés, la France participe activement aux différents dispositifs défensifs. En réponse à l'agression Militaire russe Contre l'Ukraine, le Commandement suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) a reçu l'aval du Conseil de l'Atlantique Nord (NAC) pour activer les Graduated Response Plans (GRP), première partie des plans de défense régionaux de l'Alliance. La mise en oeuvre de Ces mesures permet d'éviter que le conflit entre la Russie et l'Ukraine ne s'étende au-delà des frontières de l'Ukraine, jusqu'aux pays membres de l'OTAN.

Ainsi, **dans le cadre de la mission AIGLE**, la France déploie en Roumanie un bataillon devenu Multinational Battlegroup depuis le 1er mai 2022, ainsi qu'un détachement de défense sol-air MAMBA depuis le 16 mai afin de renforcer la posture dissuasive et défensive de l'Alliance face à la Russie.

Elle assure pour la première fois le rôle de nation-cadre au

sein d'une mission de réassurance de l'OTAN, confirmant ainsi son statut d'allié fiable, crédible et solidaire, pleinement impliqué dans les activités opérationnelles de l'OTAN. La pérennisation du déploiement d'un bataillon multinational commandé par la France marque également le renforcement de la relation militaire bilatérale entre la Roumanie et la France. Avec ce déploiement, la France renforce sa présence et son engagement. Auprès de ses alliés sur le flanc oriental de l'Europe. Elle démontre ainsi la capacité de réaction de ses armées et réaffirme sa solidarité stratégique envers la Roumanie et les membres de l'Alliance atlantique.

Le 1er mars 2024, le ministère des Armées annonce avoir intercepté quatre appareils de l'armée russe au large des côtes de la Lettonie et de la Lituanie, dans le cadre de sa mission de protection des frontières de l'OTAN.

C'est la deuxième opération de ce genre en moins d'une semaine. Les Mirage 2000-5 français ont intercepté deux avions de combat Su-30 près des côtes de la Lettonie ainsi qu'un avion de reconnaissance et de renseignement IL-20 et un avion de transport An-72 au large des côtes de la Lituanie, a annoncé l'armée française ce 1er mars 2024 sur X (anciennement Twitter), relayé par Le Monde. Ces appareils interviennent dans le cadre de la mission Baltic Air Policing, opération de sécurisation de l'espace aérien des trois pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) menée par les États membres de l'OTAN depuis 2004. En 2023, selon l'OTAN, des avions de combat « ont décollé à plus de 300 reprises pour intercepter des avions militaires russes s'approchant de l'espace aérien de l'Alliance, la plupart des interceptions ayant eu lieu au-dessus de la mer Baltique », note Le Monde. L'armée de l'Air avait déjà communiqué sur des faits similaires le 27 février dernier. Un avion russe IL-20 avait été intercepté par les forces françaises au large des côtes estoniennes. Là encore, l'objectif affiché par l'armée française était de « protéger l'espace aérien de nos alliés baltes ».

En Afrique

En proie à des tensions politiques, le Tchad est un maillon clé de la présence militaire française en Afrique, constituant le dernier point d'ancrage de Paris au Sahel après les retraits forcés de ses troupes au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Comptant aujourd'hui un millier d'hommes répartis sur trois bases, l'armée française maintient depuis quarante ans une présence quasi-continue dans son ancienne colonie, où le principal opposant au chef de la junte au pouvoir a été tué mercredi 28 février 2024, à deux mois de la présidentielle. Pour l'heure, Paris a gardé le silence sur la mort de Yaya Dillo Djérou, qualifiée « d'assassinat » par l'opposition. La France suit « de très près » la situation et a « adressé un message de vigilance » à ses ressortissants, a simplement fait savoir jeudi le ministère des Affaires étrangères. Bordé par le Niger à l'ouest et la Libye au nord, le pays dirigé par le général Mahamat Idriss Déby Itno permet à la France de garder un ancrage dans une zone stratégique dont elle a





GROUPEMENT 69 (suite)

progressivement été évincée. Entre 2022 et 2023, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont contraint au départ les troupes françaises, après l'arrivée au pouvoir de juntes militaires hostiles à Paris et réticentes à poursuivre leur coopération au sein du G5 Sahel. Aujourd'hui, le Tchad est le seul pays sahélien à abriter encore des forces françaises.

Coup d'oeil sur l'Afrique de l'Ouest et tout particulièrement sur le Sénégal où sont déployés les éléments français au Sénégal (EFS). Ils constituent, à Dakar, un « pôle opérationnel de coopération » (POC) à vocation régionale. Les EFS disposent par ailleurs de la capacité d'accueillir, de soutenir voire de commander une force interarmées projetée. S'inscrivant ainsi dans une posture de prévention, les EFS demeurent un point d'appui matérialisé par l'existence d'un noyau clé de poste de commandement interarmées (PCIA) et d'escapes navale et aéronautique. Le commandement des éléments français au Sénégal (COMLEF) et de la base de défense (COMBdD) des EFS est exercé par un officier général qui relève directement du chef d'état-major des Armées. Il veille, en coordination avec la mission diplomatique française au Sénégal, à l'application des accords de partenariat et mène les actions de coopération opérationnelle, par le biais d'instructions et d'entraînements dans sa zone de responsabilité permanente (15 pays de la CEDEAO et Mauritanie). Les EFS sont implantés au quartier « colonel Frédéric Geille » à Ouakam et au quartier « contre-amiral Protet » (port militaire de Dakar). Ils disposent :

- d'une escale aérienne à l'aéroport militaire de Dakar-Senghor ;
- d'une station d'émission haute fréquence de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI) à Rufisque ;
- d'une station navale ;
- d'un détachement de l'aéronautique navale. Avec 350 militaires déployés, les EFS s'articulent autour : d'un noyau clé de poste de commandement interarmées ; de l'unité de commandement et de coopération opérationnelle (U2CO), organisme interarmées subordonné au commandant des éléments français au Sénégal, qui regroupe une cellule de commandement et un groupement de coopération opérationnelle (GCO) composé : de l'unité de coopération régionale (UCR) constituée de sept cellules interarmées référentes dans les différents domaines de coopération ; d'une escale aérienne ; d'une station navale ; d'un détachement de l'aéronautique navale (Atlantique 2 ou Falcon 50 et sa cellule ravitaillement), stationné à l'escale aérienne ; d'un groupement régional d'intervention NEDEX (Neutralisation Enlèvement et Destruction d'Explosifs), GRIN ; d'un détachement interarmées des pompiers (DIAP) ; du groupement de soutien de la base des EFS relevant de la DICOM (DICOM/GS BEFS) ainsi que des formations diverses du soutien spécialisé ; du détachement de maintenance des matériels terrestres (DMMT) qui gère le parc de service permanent assurant une capacité d'évacuation des ressortissants (RESEVAC).

La grave crise politique causée par le report de dernière minute de la présidentielle en février et le resserrement du calendrier avec la fixation de la nouvelle date du 24 mars ont semé le doute sur la possibilité d'une investiture avant l'expiration officielle du mandat du président Sall, le 2 avril. Ce transfert dans les délais, hautement significatif dans un pays qui s'enorgueillit de ses pratiques démocratiques, paraît désormais réaliste, sous réserve que les résultats ne donnent pas lieu à contestation devant le Conseil constitutionnel. L'opposant sénégalais Bassirou Diomaye Faye l'a largement emporté dès le premier tour de la présidentielle avec 54,28% des voix, loin devant le candidat du pouvoir Amadou Ba (35,79%), indiquent les résultats finaux provisoires proclamés mercredi. Le troisième, Aliou Mamadou Dia, candidat du Parti de l'unité et du rassemblement, n'a recueilli que 2,8% des suffrages, selon les chiffres annoncés au tribunal de Dakar par le président de la Commission nationale de recensement des votes, Amady Diouf. La victoire de l'opposant antisystème, encore en prison une dizaine de jours avant le scrutin de dimanche, doit maintenant être validée par le Conseil constitutionnel, ce qui pourrait être fait dans quelques jours en fonction d'éventuels recours. La publication par la Commission nationale de recensement des votes, relevant de la justice, en confirme l'ampleur. La participation a été de 61,30 %. C'est moins qu'en 2019, quand le président sortant Macky Sall avait obtenu un second mandat, également au premier tour, mais plus qu'en 2012. Cette proclamation accélérée semble dégager la voie à une passation des pouvoirs entre M. Sall et son successeur.

Les élections présidentielles au Sénégal se sont déroulées dans le calme en dépit des tensions internes et des velléités de certains d'en repousser l'échéance. Pour la première fois, le candidat élu l'a été au premier tour.

En conclusion, il faut être fier de ce qu'accomplissent tous nos camarades sous l'uniforme, mais aussi l'ensemble des forces de sécurité, policiers et pompiers dans des contextes opérationnels exigeants.



Participation à la réunion du vendredi 29 mars 2024 (Photo Cdt Gérard TEYSSIER)





GROUPEMENT Landais / Pyrénées atlantique

Nomination dans l'ordre des Arts et des Lettres



Extrait de l'Arrêté du 12 avril 2024 portant nomination et promotion dans l'ordre des Arts et des Lettres

Parution le 24 juin 2024

« Nommée au grade de chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres »

« Mme SOLARI née TRIOREAU Joëlle, Ecrivaine »

Source : https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère/Conseil-de-l-Ordre-des-Arts-et-des-Lettres/Arretes-de-Nominations-dans-l-ordre-des-Arts-et-des-Lettres

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
Nom :
Prénom :
Grade (ou celui du conjoint)
Décorations :
Ancien combattant OUI NON (1)
Armée, Arme ou Service :
Date de naissance :
Situation de famille :
Adresse :
Téléphone :

- Je déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
Je déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
J'ai connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date

(1) Entourer la réponse

Table with 7 columns: Grades ou équivalent, Cot., Abon., Total for Officers and Conjointes survivants. Rows include Off. subalterne, Commandant, Lt-colonel, Colonel, Général.

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1er trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

- Ci-joint le règlement :
Cotisation
Cotisation et abonnement



01 AIN :

M le Lt-Col Michel **CLICQUE** président du groupement depuis 2009, le 01/06/2024.

03+ AUVERGNE :

M. le Chef de Bataillon Gérard **BALON**, le 19/06/2024.

06 ALPES MARITIMES :

M le Lt-Col Guy **DAVID**, le 06/04/2024.

13+ INTERDEPARTEMENTAL DE MARSEILLE :

M le général de brigade Éric **QUESTIAU**, en 2023.

M le Lt-Col Alain **ALANOU**, le 15/04/2024. M. le Cdt **DELAROCHE** Theodore, le 15/04/2024. M. le Cdt **GAILLARD** Serge, le 15/04/2024. M. le Commissaire Col **BEYSSIER** Pierre, le 15/04/2024.

14 NORMANDIE :

Mme Renée Amélie **COULAUD**, le 04/06/2024. Lt-Col Gérard **CHENEL**, le 15/06/2024. Mme Monique **BOURGET**, le 07/06/2024.

17 CHARENTE-MARITIME :

M Lt-Col Michel **TAULET**, le 10/04/2024.

18+ BERRY :

M le Lt Col Jean Paul **DUMONT**, le 21/05/2024.

19+ CORREZE-HAUTE VIENNE :

Mme **MAYRAN** Yvette, le 05/04/2024.

22. COTES D'ARMOR :

M. le CE **SALLE** Charles, le 15/03/2024.

24 DORDOGNE :

Mme **BOURDY** Yvette le 16/04/2024. Mme de **MERIC DE BELLEFON** Henriette, le 14/05/24. Mme Suzanne **PAZAT** le 2/05/2024. Mme Ginette **DESPONT** le 04/04/2024.

29 FINISTERE :

M le médecin Jean **DONNOU**, le 08/01/2024. M. le Capitaine Vincent **SPAGNOLO**, le 21/06/2024.

30 GARD :

Mme Janine **SALLERIN**, le 10/7/2019. Mme Jacqueline **MULLER**, le 16/11/2023. Mme Monique **PIAT**, le 8/3/2024. M. le Lt-Col Frédéric **PROBST**, le 17/4/2024. M. le Cdt Jean-Baptiste **SALADINI**, le 22/5/2024.

31 HAUTE GARONNE :

M le COL Louis **MOURET**, le 28/03/2024. M. le Commissaire Col. **LARIOS SANCHEZ DE PINA**, le 08/02/2022.

33 GIRONDE :

M le Col Marc **BARRAT**, le 22/09/2019.

34 HERAULT-AVEYRON - LOZERE :

M. le Col Henri **MEUNIER**, le 02/05/2024. M. le Col Jean **MINEUR**, le 17/06/2024. Mme Anne France **FERRUCCI**, le 05/08/2018. Mme Anne-Marie **CHANSON**, le 28/06/2024. Mme Esther **PLISSON**, le 27/03/2024. Mme Madeleine **ARSAGUET**, le 25/11/2014. Mme Thérèse **FERRON**, le 18/08/2022.

35. ILLE-ET-VILAINE :

Mme Nicole **GORÉ**, vve du Lt-Col, le 03/10/2022. Mme Josette **MATHIEU**, vve du médecin général, en janvier 2023. Mme Paule **DABADIE**, vve du Lt-Col, le 25/06/2023. Mme Jacqueline **LE BER**, vve du Col, le 09/08/2023. Mme Elisabeth **DE BOUVIER**, vve du général, le 25/01/2024. Mme Suzanne **BERNADAS**, vve de l'ing. Général, le 21/03/2024.

40-64 LANDAIS-PYRENEES ATLANTIQUES :

L'épouse de feu le Général **LESOUF** du Génie, Mme Hélène **LESOUF** née **DUMONTIER**, le 16/03/2024.

47. Lot et Garonne :

Mme **NORMAND**, le 28/03/24.

49+ ANJOU-MAINE :

M le Col Serge **LE POTTIER** le 28/03/2024. M le LCL Georges **VOINDROT**, le 30/06/2024. Mme Arlette **PERÉGO**, le 30/11/2009.

54 MEURTHE ET MOSELLE/MEUSE :

Mme **JOURDIER** Thérèse née **CHAVANE**, le 19/07/2023, vve du Lt-Col.

56 MORBIHAN :

Col Gérard **EVEN** le 23/12/2023. Lt-Col Emile **DOYEN** le 21/02/2024 à l'âge de 102 ans. Mme Marcelle **HERRAUD** née **BÉRTIN** vve du Col, le 7/03/2024. Mme Anne-Marie **BIDORINI** épouse du Col Marcel **BIDORINI**, le 28/03/2024. Lt-Col Jacques **LE GOASTER** le 06/04/2024. M le LCL Michel **DEBERGES**, le 16/05/2024.

59 NORD- PAS DE CALAIS :

M le CL **GOFFART**, le 10/05/24.

65 HAUTES PYRENEES :

Mme **BARTET** Francine, le 01/04/2024. M. le général **DU COURNEAU** le 05/03/2024. Chef d'escadrons Joseph-René **ZERR**, Lt-Col de réserve. Mme **PERRIN** Jacqueline, le 11/05/2024.

66/11 PYRENEES ORIENTALES-AUDE :

LCL Daniel **COMBES** le 23/02/2024. LCL Guy **BADET** le 01/03/2024. M. le GB André **CHOFFEL** le 24/01/2018. Col (Armée de l'Air) Michel **GAUTHIÉ**, ancien président du groupement Aude de l'ANOCR pendant 8 ans (2007 à 2015), le 9 juin 2024.

67+ ALSACE :

M. le capitaine **HANNAUER** Louis, le 27/03/2024.

69+ LYONNAIS :

M le Cdt Jacques **DESPONT**, le 07/02/2024. M le médecin en chef Roger **BATISSE**, le 26/12/2023.

73.38 SAVOIE/ISERE :

Mme Nicole **EYRAUD**, le 14/04/2024. Mme Marie-Renée **DESSE** le 27/03/2024. M. le Lt-Col Robert **ROCH**, le 15/03/2024 M le Col André **DUBUC** (008522), le 13/03/2024. M le Lt-Col Robert **ROCH** (009458), le 15/04/2024.

74 HAUTE SAVOIE :

M. Le capitaine **PETOUX** Gilbert, le 02/03/2024.

75+ PARIS :

Mme **HANELLE** Geneviève, en 2024.

77 SEINE ET MARNE :

M le capitaine Jean-Yves **DESPRINGRE**, le 01/05/2023.

78 YVELINES :

M. le Cdt Louis **Guillaud**, le 06/04/2024.

83 VAR :

M le Lt-Col Michel **GAUTHEY** (007079), le 13/05/2023. Madame **BURGAZ** (016406), le 05/03/2017.

86 VIENNE :

Mme Marie-Thérèse **BERERD**, vve Lcl, le 9/05/2024. Mme Andrée **CHABERNAUD**, vve Col, le 27/03/2024.

88 VOSGES :

Mme Paulette **RUTH**, le 11/05/2024, vve du Cdt Pierre **RUTH** du Commissariat de l'Armée de Terre.

89+ YONNE-AUBE :

M le Col Robert **GERY**, le 16/05/2024.

Le Général 2s François CHAUVANCY, Président de l'ANOCR et les membres du conseil d'administration adressent à leur famille et à leurs proches leurs sincères condoléances.





« Cette année grâce à Igesa,
nous allons découvrir les côtes bretonnes
avec notre section départementale.
Beaux moments de cohésion en perspective,
lors de ce séjour liberté au Trez-Hir »

Raymond, Adhérent FNCV

Profitez des tarifs groupe Igesa

Adhérent FNCV, vous pouvez bénéficier de **tarifs groupe avantageux** et d'un accompagnement personnalisé dans nos établissements rénovés.
C'est l'occasion de partager des **moments de complicité**, de **fête**, en **famille**, entre **amis**, ou de cohésion **avec votre section départementale** ou votre club (gym, bridge...) pour qu'eux aussi en profitent !

Seule nécessité : être **au moins dix...** *Alors faites-le savoir !*

De nombreuses destinations

● Fréjus (Var)

● Trez-Hir * (Finistère)

● Agay * (Var)

● St-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime)

● Enval (Puy-de-Dôme)

● Hyères (Var)

et bien d'autres sites à découvrir dans notre catalogue vacances été 2024 !



Allô Groupes
04 95 55 30 75

* Hôtel «Premium»